

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS
D'EPCI DU CANTAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRESENTÉ PAR

VALÉRIE CABECAS

Secrétaire générale de l'AMF 15

APPROUVÉ PAR :

CHRISTIAN MONTIN

Président de l'AMF 15



2022-2023

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES
PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL

P. 4

DEUXIEME PARTIE

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

P. 34

TROISIEME PARTIE

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

P. 65

QUATRIEME PARTIE

RAPPORT FINANCIER

P. 69



PREMIERE PARTIE

**L'ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU CANTAL**

GOUVERNANCE



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF nationale est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. Les Français sont attachés à leur maire et à leur commune.

C'est pourquoi l'AMF agit au quotidien pour une véritable République décentralisée et pour le respect de ses fondements constitutionnels : la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.



L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.



LE RÔLE DE L'AMF 15

NOS OBJECTIFS

MENER UNE ACTION LOCALE

IMPULSER UN MAILLAGE TERRITORIAL

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU NATIONAL

- En facilitant l'exercice du mandat des élus
- En mettant en commun les expériences terrain pour la défense des droits et intérêts des communes et intercommunalités
- En créant des solidarités territoriales
- En favorisant le lien social
- En désignant des représentants au sein des commissions départementales, régionales ou nationales
- En s'appuyant sur la force du réseau national de l'AMF

NOS MISSIONS



UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS

- L'AMF 15 est reconnue comme force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.



UNE INFORMATION PERMANENTE ET SYNTHÉTIQUE

- Le site Internet : <https://www.amf15.fr/>
- Les newsletters



UNE FONCTION DE CONSEIL, DE FORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

- En partenariat avec les services de l'AMF nationale, un travail d'expertise permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire quotidienne.

NOS VALEURS

- PARTAGE D'EXPÉRIENCES
- LIBERTÉS LOCALES
- CONVIVIALITÉ



- PROXIMITÉ
- ÉCHANGES
- PLURALISME

Force de proposition et de représentation, l'AMF 15 intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

“

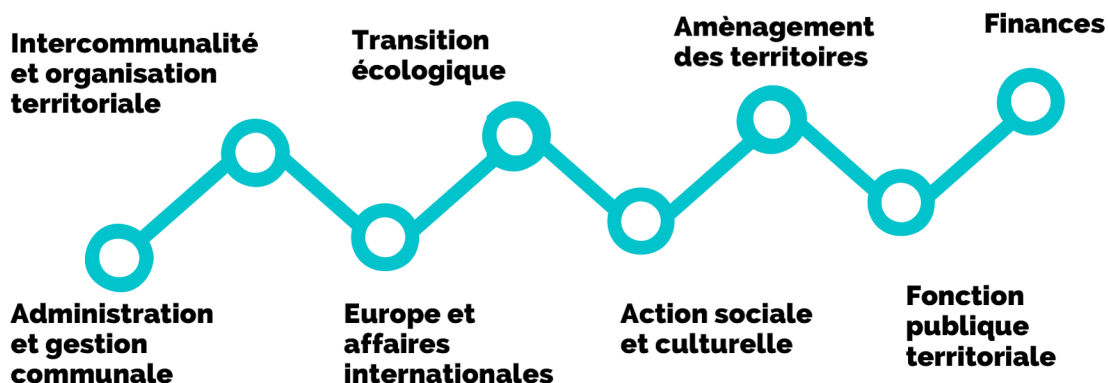
**LA FORCE DE L'AMF 15 C'EST SA
REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES
MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI :
REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE,
POLITIQUE , DÉMOGRAPHIQUE DE NOS
COLLECTIVITÉS**

”

NOS COMPÉTENCES

L'AMF 15 propose aux élus :

- un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de 30 Membres :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les Maires d'Aurillac, Saint Flour, Mauriac ou leurs représentants sont membres de droit
- 18 Maires répartis à raison de 7 Membres pour l'arrondissement d'Aurillac, 6 Membres pour l'arrondissement de Saint-Flour, 5 Membres pour l'arrondissement de Mauriac.
- 8 Membres représentant les Président(e)s de structures intercommunales à raison de :
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement d'Aurillac (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Saint Flour (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté de communes du Pays de Saint Flour
- 2 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Mauriac (ou leurs représentants).



« UNIS POUR MIEUX SERVIR »

- L'Assemblée Générale électorale procède, en son sein, à la désignation de deux contrôleurs de gestion chargés de vérifier annuellement la comptabilité de l'Association. Leur mandat expire lors du renouvellement des conseils municipaux.

ÉLUS EN DATE DU 10 OCTOBRE 2021

MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac - représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

3 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR (OU LEUR REPRÉSENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes - Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

2 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS - ROQUIER Valérie Présidente du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

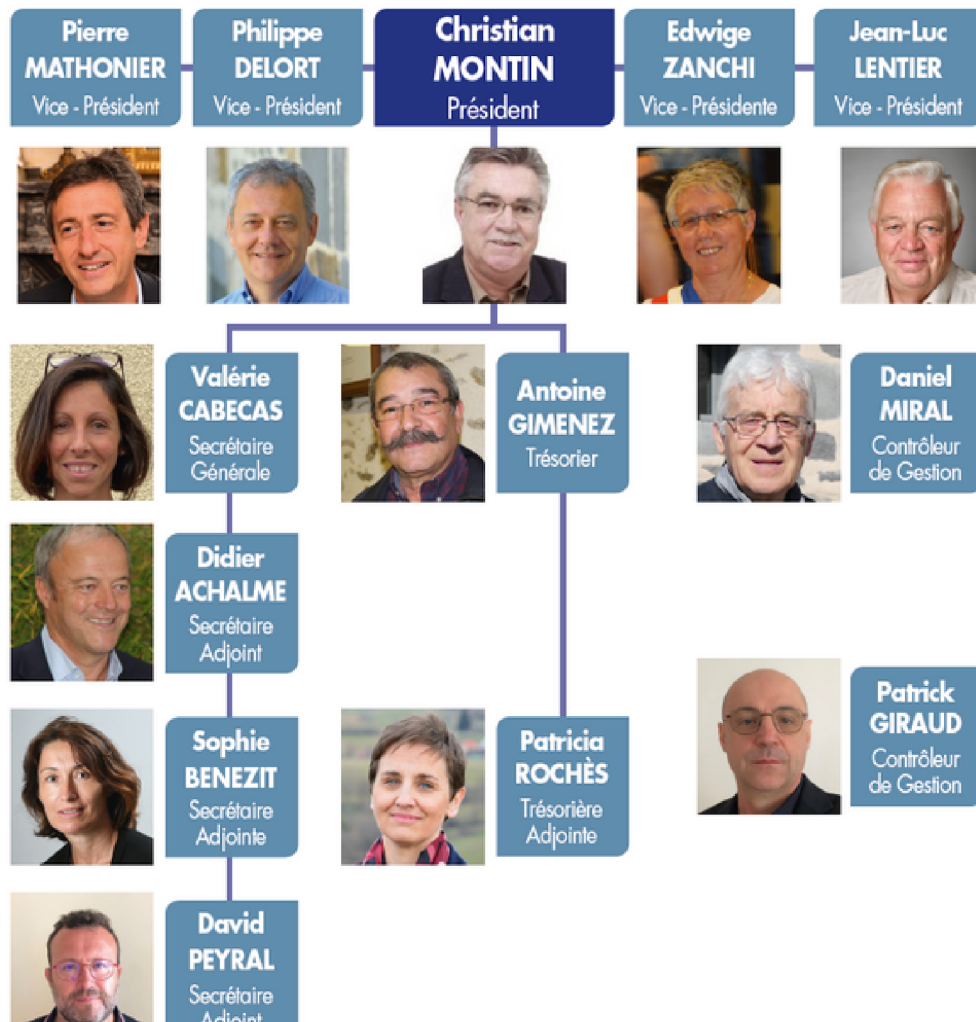
2 CONTRÔLEURS DE GESTION

- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat

LE BUREAU DE L'AMF 15

SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :



- Un(e) Président(e)
- 4 Vice-Président(e)s dont 1 représentant les structures intercommunales
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Trois Secrétaires adjoint(e)s
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) adjoint

Le Président représente l'Association des Maires dans tous les actes de la vie civile.

- Il convoque, préside et dirige des débats des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau et a voix prépondérante en cas de partage.
- Il assure l'exécution des décisions arrêtées par les différentes structures de l'Association.
- Il ordonne et exécute les dépenses.
- En cas d'empêchement, il est remplacé par le Secrétaire Général, un Vice-Président ou par un autre membre du Bureau.

Le Secrétaire Général est chargé de l'organisation des travaux de l'Association, des réunions et de leur compte-rendu. Il présente le rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale.

Le trésorier assure le suivi des recettes et des dépenses de l'Association. Il assure le recouvrement des cotisations. Il présente tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de résultat et la situation financière de l'Association.

ELECTIONS MUNICIPALES

2020-2026

Profil type des Maires du Cantal



46
femmes

19 %



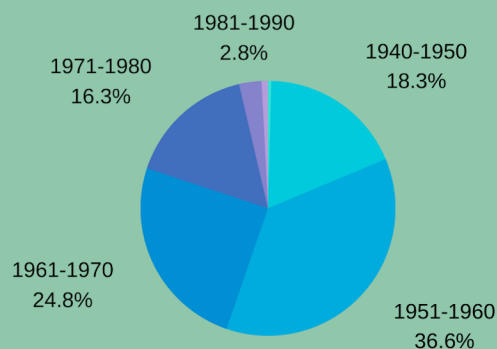
200
hommes

81 %

45 %
soit 111 Maires
nouvellement élus



Années de naissance



59 %
actifs

41 %
retraités

dont 31 % agriculteurs

CHIFFRES CLES



100 %
ADHESION



100 %
ADHESION



45 %
TAUX DE
RENOUVELLEMENT

LA VIE DE NOS INSTANCES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal constitue un réseau soudé avec 100 % des communes adhérentes et des EPCI.

La représentation de tous au sein des instances de l'AMF 15 permet incontestablement de pouvoir travailler efficacement dans un esprit de solidarité et de co construction.

ASSEMBLEE GENERALE 2022 P. 13

CONGRES DES MAIRES 2022 P. 19

CALENDRIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023 P. 26

LES COMMISSIONS P. 27





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

L'Assemblée Générale 2022 s'est tenue à Saint-Flour, le 15 octobre au sein de la Halle aux Bleds regroupant près de 150 élus et partenaires.

Cette année le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a choisi de mettre l'accent sur un sujet qui préoccupe l'ensemble des élus : celui de l'eau potable.

En effet, après un été parmi les plus chaud et les plus secs que le département du Cantal a connu, le sujet de l'eau a été un dossier majeur pour bien des collectivités.

Ainsi pour adapter notre action à un contexte climatique dont chacun s'accorde à dire qu'il ne peut que compliquer encore notre capacité à distribuer de l'eau en quantité suffisante et dans le respect des normes de qualité toujours plus exigeantes, une table ronde a eu lieu regroupant des personnes ressources en la matière.

Au préalable l'Assemblée Générale statutaire s'est déroulée avec présentation des différents rapports.



MOT D'ACCUEIL PAR M. DELORT, MAIRE DE SAINT FLOUR

L'Assemblée générale 2022 s'est tenue au sein de la Halle aux Bleds, lieu emblématique de Saint-Flour, en présence de nombreux maires cantaliens.

En introduction, M. le Maire a rappelé l'honneur pour la Ville de Saint-Flour, sous préfecture du Cantal, d'accueillir les élus en soulignant le partenariat avec l'AMF 15 pour l'organisation conjointe de cette édition.



PHILLIPPE DELORT
MAIRE DE SAINT FLOUR

ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme CABECAS Valérie, Secrétaire générale de l'AMF 15 a présenté le rapport d'activité 2021-2022 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal.

- 1ère partie : Le Rôle de l'AMF 15 , La vie de nos Instances
- 2ème Partie : Agir ensemble de manière concertée, Former et informer nos adhérents, Défendre nos intérêts, alerter et être force de propositions
- 3ème Partie : L'information et la communication
- 4ème Partie : Médaille d'honneur, régionales, départementales et communales



[Pour prendre connaissance du rapport d'Activités dans son intégralité, cliquez ici](#)

ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2022

RAPPORT FINANCIER

M. GIMENEZ Antoine, trésorier de l'AMF 15 a présenté le rapport financier 2021-2022.

Compte d'exploitation 2022

- recettes : 131 107.45€
- dépenses : 102 251.09€
- solde créditeur : 28 556.36€



RAPPORT D'ORIENTATION

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a durant son rapport d'orientation présenté les grandes actions et projets à venir durant l'année 2023 :

- ==> Pour une école de qualité accessible à tous
- ==> un point sur les finances avec le pouvoir d'achat en berne pour les collectivités
- ==> un état de l'implantation des maisons France Services dans le Département
- ==> les biens de section



MAIS AUSSI ...

- La Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette) : ne pas compromettre le développement
- La revitalisation de nos centres - bourgs : une priorité mais une faisabilité à confirmer
- La retraite des élus agriculteurs
- Le développement des énergies renouvelables et son accélération
 - Nécessité indéniable
 - des projets respectueux des avis de population
 - pas de projets imposés contre l'avis des acteurs locaux
 - pas de projets refusés contre l'avis des acteurs locaux
- Le suivi de la mise en oeuvre de la réforme de la DDFIP et l'évaluation des nouveaux dispositifs
- Les Nouvelles modalités de versement du FCTVA

Le recrutement des Assistants familiaux

M. FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal a souhaité s'adresser à l'ensemble des Maires du Cantal pour alerter sur le manque de recrutement d'Assistants familiaux dans le Département du Cantal. Après avoir rappelé les compétences du département en la matière, un film témoignage a été diffusé pour rendre compte de ce travail et de l'importance d'informer la population sur le manque d'assistants familiaux dans le Cantal.

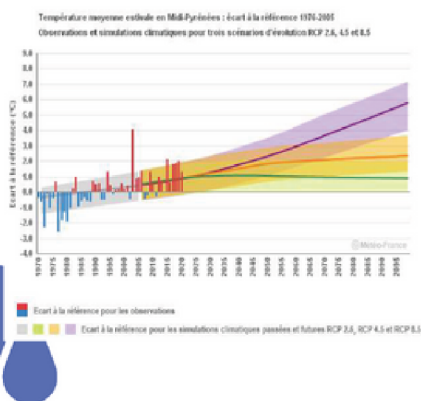


TABLE RONDE : L'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR NOS COLLECTIVITÉS

INTRODUCTION :

M. ILBERT et M. GREFFIER, représentant les agences de l'eau ont fait état du déficit de précipitations dans le Cantal durant l'année 2022 avec une chaleur record de mai à septembre notamment

Un été 2022 qui illustre les changements climatiques à venir



- +2° été
+ de vagues de chaleur
- +10% à +30% d'ETP
- 20% à -40% étiage
étiages plus longs
- 15% pluie été
-35% à -60% de neige



Sécheresse 2022 : Bilan et Impact de l'épisode sur les systèmes d'eau potable

M. FAURE et M. DORE ont présenté le bilan et l'impact de l'épisode sur les systèmes d'eau potable suite au retour du questionnaire déployé auprès de 144 collectivités.



Alimentation en eau potable dans le Cantal : Contexte et enjeux

M. MAGNE, responsable du pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires à l'ARS du Cantal a présenté les enjeux de l'Eau destinés à la consommation humaine en rappelant que l'eau est un bien précieux vulnérable.



Aspect juridique et réglementaire

M. MEYER, Directeur adjoint de la DDT a présenté :

- les 3 principaux leviers d'adaptation au changement climatique.
- l'intérêt de la structuration des compétences eau
- l'accompagnement des services



En synthèse

Le changement climatique à l'œuvre impose d'accélérer et de renforcer les actions :

- sur l'assainissement
 - sur la sécurisation de l'AEP
 - sur la restauration des milieux aquatiques
-
- **La structuration à une échelle intercommunale* des compétences est incontournable** pour y parvenir.
 - **La création de syndicats AEP-assainissement d'une quinzaine de communes constitue une façon d'avancer** (lorsque l'exercice direct de la compétence EPCI n'est pas l'option privilégiée)
 - **L'ensemble des services accompagnera ces démarches.**

Temps d'échanges et prise de parole des Parlementaires



Allocution de M. le Préfet du Cantal



POUVOIR D'AGIR

CONGRES DES MAIRES 2022

VERS D'AVANTAGE
de libertés locales ?



Quatre jours de débats, une trentaine de forums, 10 000 participants : plus que jamais, le Congrès de l'Association des Maires de France a fait la preuve qu'il était le grand rendez-vous des élus de terrain.

Rendez-vous, auquel 90 cantaliens ont répondu présent, en participant aux différents temps proposés par l'Association départementale du Cantal (AMF15)

Conviés par l'AMF, les maires ukrainiens de Lviv, Dnipro et Nizhyn, aux côtés des maires de Kremenchuh, Konotop et d'Ichnya, ont apporté un témoignage de la situation de leur commune et remercié les maires de France et l'AMF de leur action pour les soutenir. Le Président Zelensky a également apporté un témoignage vidéo adressé aux maires de France.

Le Président de l'AMF a souligné que la solidarité envers l'Ukraine « honore notre pays car elle sert la dignité humaine », rappelant que l'association a apporté son soutien aux Ukrainiens dès les premières heures du conflit.

“

Les maires de France ont été au rendez-vous sur le premier kilomètre de l'aide humanitaire vers l'Ukraine, les maires de France étaient au rendez-vous du dernier kilomètre, c'est-à-dire celui de l'accueil physique, humain de femmes et d'enfants, qui partaient de l'Ukraine non pas par peur et pour fuir la guerre, très souvent, mais qui partaient pour ne pas encombrer les combattants. »

**DAVID LISNARD,
PRÉSIDENT DE L'AMF**

”



DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

« SI NOUS NOUS POSONS LA QUESTION DU « POUVOIR AGIR » C'EST PARCE QU'IL Y A UN ARDENT DEVOIR D'AGIR ET QUE, PARALLÈLEMENT, LA CAPACITÉ D'ACTION, ELLE, ET CE N'EST PAS NOUVEAU, TEND À SE RÉDUIRE. TEND À SE RÉDUIRE, PARCE QUE RECENTRALISATION, PARCE QUE INJONCTIONS CONTRADICTOIRES »

NOTRE PAYS EST MERVEILLEUX,
NOTRE PAYS A UN
PATRIMOINE HISTORIQUE, HUMAIN,
CULTUREL SUBLIME
! NOTRE PAYS EST UN ELDORADO !



ANDRE LAIGNEL

ENSEMBLE, FAISONS DU RÊVE UNE ACTION POUR TRANSFORMER LA RÉALITÉ ET FAISONS CAUSE COMMUNE POUR LA RÉPUBLIQUE ET POUR LA FRANCE !

Pour télécharger l'ensemble des discours, cliquez ici

RÉSOLUTION FINALE DU 104ÈME CONGRÈS

LA FRANCE, PLUS QUE JAMAIS, A BESOIN DE COMMUNES FORTES ET VIVANTES, DE MAIRES ET D'ÉLUS MOBILISÉS, ET D'UNE RELATION CONFIANTE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AMF APPELLE À « UN NOUVEL ÂGE DES RELATIONS ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS »

UNE AMF RASSEMBLÉE

POUVOIR AGIR

LAISSER AUX COMMUNES ET À LEURS INTERCOMMUNALITÉS LE SOIN D'ÉCRIRE LA NORME LOCALE

GARANTIR LA STABILITÉ ET LA VISIBILITÉ DES RESSOURCES LOCALES, EN REDONNANT SA PLACE ET SON SENS À LA CONTRIBUTION TERRITORIALE.

LA CONSÉCRATION DE LA COMMUNE COMME CELLULE DE BASE DE LA DÉMOCRATIE

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LES DOMAINES PARTAGÉS AVEC L'ÉTAT



RÉSOLUTION FINALE DU 104ÈME CONGRÈS

Développement rural, planification écologique, organisation de l'école, sécurité, finances locales , accès aux soins, transition numérique, coopération intercommunale ont été les principaux sujets évoqués tout au long de ce 104eme congrès des Maires de France.

A l'issue de ces différentes tables rondes et conférences , il en ressort que *le « pouvoir et le devoir d'agir » des maires sont confrontés à d'innombrables défis, comme l' a précisé M. LISNARD, Président de l'AMF en insistant sur l'importance que " les collectivités retrouvent « les moyens d'action, le pouvoir agir » pour « recréer un renouveau civique indispensable à la dynamique de notre pays. »*

Dans cette situation, la hausse de la DGF prévue dans le projet de loi de finances pour 2023 est, aux yeux de l'AMF, totalement insuffisante. M. le Président LISNARD a rappelé que *"la DGF n'est pas un don mais un dû! »*

André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, a présenté la résolution finale du 104e congrès des maires, votée à l'unanimité en soulignant que *" Sans attendre une nécessaire grande loi de libertés locales ou une révision de la Constitution, la nouvelle voie que nous réclamons peut être empruntée dès demain. Le mot « confiance » peut être la clef de ces relations apaisées et constructives que nous appelons de nos vœux. !"*

Ainsi l'AMF a formulé à l'issue de son Congrès des préconisations pour un nouvel âge des relations entre Etat et collectivités :

- Laisser aux communes et à leurs intercommunalités le soin d'écrire la norme locale
- Garantir la stabilité et la visibilité des ressources locales, en redonnant sa place et son sens à la contribution territoriale
- La consécration de la commune comme cellule de base de la démocratie.
- Améliorer l'efficacité de l'action publique dans les domaines partagés avec l'Etat

En conclusion de la résolution générale, M. LAIGNEL a formulé un vœu partagé par tous :

" Ayons l'audace d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté. C'est cette ambition collective que nous proposons."

ELISABETH BORNE A CLÔTURÉ LE 104ÈME CONGRÈS DES MAIRES



VERS UNE NOUVELLE RELATION ENTRE L'ÉTAT ET LES ÉLUS LOCAUX POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE

Elisabeth BORNE, Premier Ministre a clôturé ce 104ème congrès en caractérisant le rôle du Maire, en tant que " visage de l'action et de la décision ».

A l'écoute des inquiétudes des élus, la Première Ministre a souligné l'effort de « 2,5 milliards d'euros » fait pour soutenir les collectivités face à l'inflation en insistant sur une simplification à venir des différents dispositifs de soutien.

Des avancées sur bien des dossiers ont été présentées par Mme BORNE, notamment concernant la ZAN, en confirmant que « les objectifs seront territorialisés et différenciés ». Le gouvernement souhaite notamment « garantir que toutes les communes rurales puissent bénéficier d'une possibilité de construction, en particulier lorsqu'elles ont peu construit par le passé ».

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 s'est réjoui de cette annonce, qui permettra, via une nouvelle mouture, de prendre en compte les spécificités des territoires de montagne et permettre ainsi de proposer un texte adapté aux communes de différentes tailles, plus lisible et opérationnel.

En conclusion, la Première Ministre a émis le vœu que la « nouvelle relation » entre le gouvernement et l'AMF se poursuive et s'approfondisse : « Nous devons avancer main dans la main, échanger, continuer à nous entretenir », pour « construire l'avenir ensemble, en confiance »

UNE DÉLÉGATION CANTALIENNE

RICHE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Le fil rouge de ce congrès étant le pouvoir d'agir, la capacité des élus locaux à agir au service des citoyens, avec efficacité au quotidien.

Ce 104ème congrès a été aussi l'occasion d'échanger autour des sujets qui nous concernent tous, avec la question de l'énergie et de la hausse des prix, le débat finances reviendra sur les perspectives financières du bloc communal, mais également le développement économique, les politiques de l'habitat, d'accès à la santé, la redynamisation des centres bourgs, l'organisation de l'école de demain, l'organisation intercommunale et l'articulation des projets de territoire .

SIGNATURE AVEC EDF

Face à l'augmentation des prix, que faire en tant que Maire ? Question posée par M. MEGE, Directeur territorial - Auvergne, aux maires cantaliens.

En ce sens, dans le cadre de la convention entre l'AMF 15 et EDF, une coopération a été signée autour de plusieurs thématiques :

les démarches d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, les équipements techniques des communes et l'éclairage public,

le recours aux énergies renouvelables lors de la réalisation de nouveaux projets : photovoltaïque au sol, autoconsommation individuelle et collective pour les bâtiments,

la mobilité électrique,

la précarité énergétique, le chèque énergie (Date Visio à définir),

la formations aux éco gestes et sensibilisation au développement durable

Le photovoltaïque a également été présenté comme une solution pour produire localement et consommer local, via l'auto consommation sur des bâtiments publics.

SIGNATURE AVEC ENEDIS

Le stand d'Enedis , au Salon des maires, a également été convoité par les membres de l'AMF 15, le temps d'une signature en présence de M. RIEHL et M. DELTORT.

A cette occasion, M MONTIN a souligné que l'énergie représente un enjeu considérable pour le monde de demain à l'échelle de nos territoires. En ce sens, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur le savoir faire et l'expertise des techniciens d'Enedis, qui ont tissé au fil des années un lien de confiance avéré qui permet au mieux de faire face à cette crise de l'énergie avec un travail de terrain réalisé au quotidien.

M. MONTIN a rappelé que face à l'augmentation du prix de l'énergie," nos citoyens souffrent, et il faut être vigilant". Des solutions via les objets connectés peuvent être une des pistes de réflexion, tout comme le photovoltaïque au sol, dossier porté par l'AMF 15, qui souhaite un développement raisonné et maîtrisé tout en préservant l'activité agricole.

A noter que durant le Congrès des maires , Territoires Unis a soutenu l'initiative du Sénat visant à mieux compenser une partie de la hausse des dépenses énergétiques supportées par les collectivités par un amendement relatif au « filet de sécurité » pour les collectivités.

Ainsi, Territoires unis appelle l'attention du Gouvernement sur l'importance d'une prise en compte complète de toutes les dépenses énergétiques supportées directement ou indirectement par les collectivités pour la mise en œuvre de ce dispositif.



UNE SOIRÉE PARTENARIALE



L'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal tisse un partenariat gage de réciprocité avec 9 entreprises structurantes, au service de notre territoire.

Ainsi, grâce à leur soutien, une soirée a pu être proposée à l'ensemble des élus, au théâtre des deux ânes, afin de permettre une rencontre à l'issue du congrès des Maires et d'échanger entre acteurs locaux et élus de proximité.

VISITES ET ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL



Accueillie par Messieurs les Sénateurs du Cantal, la délégation cantalienne a pu visiter, le mardi 22 novembre, le somptueux Palais du Luxembourg.

M. DELCROS et M. SAUTAREL ont, à cette occasion, rappelé leurs actions en tant que sénateurs et affirmé leur soutien quotidien envers les élus du Cantal pour faire entendre la voix des communes rurales.

En témoigne l'intervention durant le Congrès des Maires, de M. DELCROS rappelant que "les ruralités ont besoin d'un plan d'ensemble, structuré autour de trois piliers : les services, les collectivités territoriales et le soutien à l'économie locale ».

Le principe de libre administration des collectivités, et le dialogue de proximité entre communes et intercommunalité permettant de bâtir de manière concertée les pactes financiers a été défendu notamment par M. SAUTAREL durant l'examen du PFL 2023, débattu le soir même.

A noter que les députés M. BONY et M. DESCOEUR qui étaient co signataires de l'invitation des maires cantaliens étaient retenus par leur obligation parlementaire.



CALENDRIER DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

02 MARS 2023

 VIC SUR CERE

03 AVRIL 2023

 MURAT

10 JUILLET 2023

 VEZAC

27 SEPTEMBRE 2023

 AURILLAC

Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 se réunissent à la demande du Président de l'Association des Maires, après échange avec le bureau restreint de l'AMF 15.

Les dossiers d'actualités sont présentés à cette occasion ainsi qu'un bilan de l'activité de l'association.

Afin que ce temps d'échanges puisse permettre aux élus représentant les trois arrondissements du Cantal, une présentation d'une structure majeure ou personnes ressources de notre territoire introduit chaque conseil d'administration.

Un procès verbal est établi à l'issue de chaque conseil d'administration.

POUR EN SAVOIR +

LES COMMISSIONS

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal assume pleinement et au quotidien la mission de "porte parole" des élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Ainsi, l'AMF 15 est présente au sein des commissions départementales et régionales pour faire entendre la voix des élus aussi bien pour le collège des Maires et/ ou des EPCI du Cantal.

Le renouvellement général des conseils municipaux a entraîné le renouvellement de nombreuses commissions départementales et régionales.

EDUCATION

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TITULAIRES:

M. PEYRAL, Maire de Pleaux,
Mme ROCHES, Maire de Coren

SUPPLEANTS :

M. MARANDON , Maire de Menet
Mme PONCHET Passemard, Maire de Marcenat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
Mme ROCHES Patricia, Maire de COREN
M. MARANDON Jean Louis, Maire de MENET
Mme GINEZ Bernadette; Maire d'YTRAC

SUPPLEANTS :

M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE
M. MOURGUES Philippe, Maire de THIEZAC
Mme PONCHET - PASSEMARD Colette, Maire de MARCENAT
Mme GARDES Nathalie, Maire de SAINT-SIMON

COMMISSION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES

Sollicitée par les services de l'État, l'AMF 15 a rempli une nouvelle fois sa mission de désignation des représentants des élus dans ces commissions avec le souci permanent d'assurer une représentation pluraliste et féminisée, démographiquement et géographiquement équilibrée.

À cette fin, le Conseil d'Administration a été sollicité à plusieurs reprises pour proposer des listes de représentants titulaires et suppléants dans ces diverses commissions.

COMMERCES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Trois maires ou conseillers municipaux

- M. DELAGE - Maire d'Ydes
- M. ROCHE - Adjoint au cadre de vie à la Ville de Murat
- Mme LADRAS- Ajointe à l'urbanisme à la Ville de Naucelles

Trois présidents d'EPCI ou conseillers communautaires

- M. MATHONIER - Président de la CABA
- M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac
- Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-Flour Communauté

ENVIRONNEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES

M. MOURGUES, Maire de Thièzac

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATIONS DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Collège des Maires

TITULAIRES:

M. CONSTANT - Maire de Fontanges
M. MIRAL - Maire d'Andelat

SUPPLEANT:

M. RODDE - Maire de Collandre
M. MAGE - Condat

Représentant de structure porteur de SCOT

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
SUPPLEANT:

M. GIMENEZ - Maire de Quézac

LES COMMISSIONS

CLE SAGE ALAGNON

Molompize : Philippe BOUCHEIX
Murat : Pierrick ROCHE
Saint-Poncy : Roland VERNET
Védrines-Saint-Loup : Jean-Marc BOUDOU
Allanche: Philippe ROSSEEL
Bonnac : Marie-Claire TUFFERY
Albepierre-Bredons : Xavier FOURNAL
Ferrières-Saint-Mary Maire : Franck DE
MAGALHAES
Laveissière: Daniel MEISSONNIER
Mentières : Marina BESSE
Neussargues-en-Pinatelle: Michel PORTENEUVE
Valjouze : Eric JOB

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DORDOGNE AMONT DES SOURCES À LIMEUIL (SAGE DA)

M. FORESTIER Bertrand, Maire de Sauvat
Mme ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac
M. MOMMALIER Gilbert, Maire Saint Etienne de
Chomeil
M. PEYRAL, David Maire de Pleaux
M. PRADAL, Gérard Maire de Labrousse

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE), SAGE CÉLÉ

- Florian MORELLES - Vice-Président,
Communauté de Communes de la
Chataigneraie Cantalienne - Transition
écologique
- Michel FEL - Conseiller délégué en charge de
la collecte, Communauté de Communes de la
Chataigneraie Cantalienne
- Lionel CESANO - Communauté de Communes
de la Chataigneraie Cantalienne en charge du
SPANC
- Antoine GIMENEZ- Syndicat mixte du SCOT
du Pays du Bassin d'Aurillac, du Carladès et
de la Châtaigneraie
- Michel CASTANIER, Maire de Cassaniouze
- Christian LACARRIERE, Maire de Roumégoux

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

Carrières :

TITULAIRE: M. MONTIN - Maire de Marcolès
SUPPLEANT :M. CONSTANT - Maire de Fontanges

Sites et paysages :

TITULAIRES :
-M. MONTIN - Maire de Marcolès
- M. CONSTANT - Maire de Fontanges
SUPPLEANTS:
- M. DOMERGUE- Maire de Montmurat
- M. MAGE - Maire de Condat

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

Sites et paysages :

TITULAIRE :M. CHAMBON - Maire du
Falgoux
SUPPLEANT : Mme RESCHE- Maire de
Chaliers

Publicité :

TITULAIRES
- Mme LANTUEJOUL - Maire d' Arpajon sur Cère
- M. DELORT - Maire de Saint-Flour
SUPPLEANTS
- M. LENTIER - Maire de Vézac
- M. SOULIER - Maire du Vigean

Faune sauvage captive:

TITULAIRES : M. FEVRIER - Maire Saint
Mamet la Salvetat
- M. DOMERGUE - Maire de Montmurat
SUPPLEANT :
- M. GIMENEZ - Maire de Quézac
- M. ROUFFIAC - Maire d'Alleuze

Nature :

TITULAIRES :
-Mme BEAUDREY - Maire de Boisset
- M. CHAMBON - Maire du Falgoux
SUPPLEANTS :
M. ROUFFIAC - Maire d' Alleuze
- M. MAGE - Maire de Condat

Unités touristiques nouvelles :

TITULAIRE : M. MONTIN - Maire de Marcolès
SUPPLEANT : M. CONSTANT - Maire de
Fontanges

un représentant d'EPCI et un suppléant

TITULAIRE : Mme CABECAS - Présidente du
Pays de Gentiane
SUPPLEANT : M. RAYNAL - Conseiller
communautaire - Pays de Gentiane

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES TECHNOLOGIQUES (CODERST)

TITULAIRES :

-M. POULHES - Maire de Naucelles
- M. COSNIER - Maire de Marmanhac
- M. MIRAL - Maire d'Andelat

SUPPLEANTS

- M. PRADAL - Maire de Labrousse
- M. SOULIER - Maire du Vigean
- M. MICHAUD - Maire de Cussac

LES COMMISSIONS

COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

TITULAIRE : Mme CHARRIAUD Céline,
Présidente de Saint-Flour Communauté,
Maire de Neuvéglise sur Truyère

SUPPLEANT : M.FRECHOU Stéphane,
Vice-Président en charge de
l'Environnement et du développement
durable, Conseiller municipal à la Ville
d'Aurillac

CLE SAGE HAUT ALLIER

TITULAIRE : M. BOUDOU, Maire de
Védrines Saint Loup

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Maires titulaires :

M. ESTEVES - Maire de Yolet
M. FEL - Maire de Saint Etienne de Maurs
M. SABOT - Maire de Saint Julien de Toursac

Maires suppléants :

M. GODBARGE - Maire de Giou de Mamou
M. CHAMBON - Maire du Falgoux
M. VERT - Maire de Moussages

EPCI titulaire :

-M. ROSEEL - Maire d'Allanche
-M. COUDON- Conseiller communautaire CABA

EPCI suppléant:

-M. CHABRIER - Maire de Murat
-M. BERTELIER - Conseiller communautaire
CABA

AMENAGEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

TITULAIRES:
M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. ROCHETTE, Maire de Sainte-Eulalie

SUPPLEANTS:

M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet-La-Salvetat
Mme PANI, Maire de Tournemire

URBANISME

COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

TITULAIRES:

M. COUDON - Vice-président à la CABA
- M. CANCHES - Vice-président à la
Châtaigneraie Cantalienne
- M. PEYRAL - Maire de Pleaux
- Sophie BENEZIT - Maire de Saint Martin
sous Vigouroux
- Jean Pierre SOULIER- Président du Pays
de Mauriac
- Marc MAISONNEUVE - Président de
Sumène Artense

SUPPLEANTS :

-M. LENTIER- Maire de Vézac
- Mme SALLARD - Adjointe à Roannes
Saint Mary
- M. MATHIEU - Maire de Pierrefort
- M. CHABRIER - Maire de Murat
- M. ROCHE - Maire de Jaleyrac
- M. BOISSET - Maire de Riom es
Montagnes

SECURITE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Maire titulaire : M. SABOT - Maire de Saint
Julien de Toursac
Maire Suppléant :M. FEL - Maire de Saint
Etienne de Maurs
EPCI titulaire : Mme CHASTRES - Vice
Présidente au pays de Mauriac
EPCI suppléant : M. LEYMONIE - Conseiller
communautaire - Maire de Chalvignac

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

TITULAIRES :

-M. BRIANT - Maire d'Antignac
- M. BARRIERE- Maire de Saint Constant
- Mme BENARD - Maire de Saint Jacques
des Blats
- M. CABANES - Maire d'Arnac

SUPPLEANT :

M. MOMMALIER - Maire de Saint Etienne
de Chomeil
M. CASTANIER - Maire de Cassaniouze
M. MOURGUES - Maire de Thiézac
Mme MONTEILLET - Maire de Lacapelle
Viescamp

LES COMMISSIONS

COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TITULAIRES :

M. MOURGUES - Maire de Thiézac
M. ROSSEEL - Maire d'Allanche
M. FEL - Mairie de Saint Etienne de Maurs

SUPPLEANTS:

M. BONHOMME - Maire de Polminhac
M. MALBEC - Maire de Saint Bonnet de Condat
M. ROUET - Maire de Ladinhac

COMMISSION DE VIDÉO PROTECTION

TITULAIRE : M. BERTHELIER -
Conseiller municipal - Mairie
d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme LANTUEJOUL -
Maire d'Arpajon Sur Cère

FINANCES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES

Représentants des Maires

TITULAIRES :

M. LENTIER Jean-luc , Maire de Vézac
M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
Mme ZANCHI, Maire de Mauriac
M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet la
Salvetat

SUPPLEANTS :

Mme GINEZ Bernadette, Maire d'Ytrac
M. CHABRIER Gilles, Maire de Murat
M. PEYRAL David, Maire de Pleaux
Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren

Représentants des EPCI

TITULAIRES

M. MATHONIER Pierre, Président de
la CABA
M. SOULIER Jean Pierre, Président du
pays de Mauriac
M. MONTIN, Vice Président de la

SUPPLEANTS :

M. POULHES, Vice Président de la CABA
Mme CABECAS, présidente du pays de
Gentiane
Mme BRU, Présidente de Cère et Goul
en Carladès

COMMISSION D'ÉLUS RELATIVE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Collège des Maires :

-Mme CABECAS, Maire de Valette
- M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
- M. LENTIER, Maire de Vézac
- M. MONTIN, Maire de Marcolès
- M. ACHALME, Maire de Massiac

Collège des EPCI :

-M. MATHONIER - Président de la CABA
-Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-
Flour Communauté
-M. TEYSSEDOU - Président de la
Chataigneraie Cantalienne
-M. MENESSON- Président du Pays de Salers
-M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac
-Mme BRU - Présidente de Cère et Goul en
Carladès

TITRE DE SEJOUR

COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

TITULAIRE : M. GIMENEZ Antoine, Maire
de Quézac

SUPPLEANT : M. LENTIER Jean Luc,
Maire de Vézac

COMMISSAIRE ENQUÊTEURS

COMMISSION DE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

TITULAIRE : M. MONTIN -Maire de Marcolès

SUPPLEANT : M. LENTIER - Maire de Vézac

LES COMMISSIONS

ACTION PUBLIQUE

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Un représentant des EPCI de moins de 30 000 hab

TITULAIRE : M. TEYSSEDOU - Président de la Chataigneraie cantalienne
SUPPLEANT : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane

Un représentant des communes comprenant entre 3 500 habitants et 30 000 habitants

TITULAIRE : M. DELORT - Maire de Saint Flour
SUPPLEANT : Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

Un représentant des communes de moins de 3 500 habitants

TITULAIRE : M. MARADON - Maire De Menet
SUPPLEANT : M SOULIER - Maire du Vigean

ASSOCIATIONS

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

TITULAIRES :

- M. GALEYRAND Jean Pierre, Maire de Champagnac
- M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
- M. DELAMAIDE Charly, Conseiller municipal, Mairie d'Aurillac

PRESENCE POSTALE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de moins de 2000 Habitants

TITULAIRE : M. MATHIEU - Maire de Pierrefort
SUPPLEANT : M. VIDAL - Maire de Valuèjols

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de plus de 2000 habitants

TITULAIRE : M. BOISSET - Maire de Riom es montagnes

SUPPLEANT : MME GINEZ - Maire d'Ytrac

1 conseiller municipal et son suppléant représentant la commune chef-lieu du département

TITULAIRE : Mme DEMOULIN Aurélie - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme CUSSAT Françoise - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SANTÉ

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS)

TITULAIRE : Mme ZANCHI : Maire de Mauriac
SUPPLEANT : M. COSNIER - Maire de Marmanhac

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Titulaire : Claire PEIGNE , Maire de Morancé
Suppléant: Michel COSNIER, Maire de Marmanhac

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

TITULAIRES : M. COSNIER, Maire de Marmanhac ,
Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

SUPPLEANTS : M. PRAT - Vice Président à la CABA - M. GRAS : Adjoint à Saint-Flour

SOCIAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Formation spécialisée « personnes âgées »

TITULAIRES:

M. PRADAL, Maire de Labrousse
Mme ROCHES, Maire de Coren-Les-Eaux

SUPPLEANTS:

Mme LEYMONIE - Adjointe à Madiç
M. GIMENEZ, Maire de Quézac

Formation spécialisée « personnes handicapées »

TITULAIRES:

Mme GINEZ, Maire d'Ytrac
Mme BEAUDREY, Maire de Boisset

SUPPLEANT :

Mme DELRIEU, Maire de Vic Sur Cère
M. LENTIER - Maire de Vézac

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES
Mme PLANTECOSTE Annie, Maire de Leucamp
M. GRAS Jérôme, Adjoint au Maire de Saint Flour
Mme BALADUC Isabelle, Adjointe au Maire de Mauriac
Mme Fley Claudine, Adjointe au Maire d'Aurillac

SUPPLEANT :

M. LENTIER Jean luc, Maire de Vézac
M. GIMENEZ Antoine, Maire de Quézac
M. ROCHES Patricia, Maire de Coren les Coren
Mme CHASTRES Hélène, Maire de Drugeac
M. MOULIER Marie Noelle, Adjointe au Maire de Polminhac

LES COMMISSIONS

SAFER

COMMISSION CONSULTATIVE SAFER

Cion n°1 : Hautes terres communauté + Montgreleix
Georges CEYTRE, Maire de la Chapelle Laurent
M. POUDEYROUX, Maire de la Chapelle d'Alagnon

Cion n°2 : Saint Flour Communauté
Christophe VIDAL, Maire de Valuéjols
M. BOUDOU Jean Marc, Maire de Védrières Saint-Loup

Cion n°3 : CABA & Cère et Goul en Carladès
Jean-Louis VIDAL, Maire de Crandelles
Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac,
Jean-Baptiste BRUNHES, Maire de Cros-de-Ronesque

Cion n°4 : CC Châtaigneraie Cantalienne
Antoine GIMENEZ, Maire de Quézac
Eric FEVRIER, Maire de Saint-Mamet

Cion n°5 : CC Pays de Salers & Pays de Mauriac
Jean-Louis FAURE, Maire de Salers
Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac

Cion n°6 : CC Sumène Artense et Pays de Gentiane
Eric MOULIER, Adjoint au Maire de Saignes
Christophe RAYNAL, Maire de Cheylade

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA SAFER :

Titulaire : M. FEVRIER Eric - Maire de Saint-Mamet La Salvetat
Suppléant : M. Antoine GIMENEZ,
Maire de Quézac,

SECTEUR FUNERAIRE

MEMBRES DU JURY D'EXAMEN DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DIPLÔMES POUR CERTAINES PROFESSIONS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

- M. MIRAL, Maire d'Andelat
- M. CASSAGNE, Conseiller municipal à Marcolès
- M. DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
- Mme ROCHES, Maire de Coren les Eaux

SDIS

SDIS

Collège des communes
TITULAIRES
Monsieur Jean-Louis VIDAL, Conseiller
communautaire de la CABA
Monsieur Yves ALEXANDRE
Conseiller communautaire de la CABA
Monsieur Philippe MAURS, Conseiller
communautaire de la CABA
Monsieur Eric FEVRIER
Communauté de communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

SUPPLEANTS

Monsieur Hubert BONHOMMET, Maire d'Ayrens
Monsieur Jean-Luc LENTIER; Vice-présient
CABA
M. Louis TOTY, Communauté de communes du
Pays de gentiane
Monsieur Denis SABOT, Communauté de
communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Collège des EPCI

TITULAIRES :

Monsieur BOULDOIRE Eric, Adjoint au Maire de
SAINT-FLOUR
Monsieur MAGNE Yves, Maire d'ARCHES
M. LABASTROU Jean Pierre , Maire Adjoint
d'Escorailles
M. PORTENEUVE Michel, Maire de Neussargues
en Pinatelle

SUPPLEANTS

Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de Val
d'Arcomie
Monsieur ROCHE Olivier , Maire De JALEYRAC
M. FOURNIER, Maire de Saint Martin Valmeroux
M. AMILHAUD Jean Baptiste, Maire de Saint-
Clément

COLLÈGE 1 : DE - 611 HABITANTS**TITULAIRES**

- M. MAGNE Yves Maire d'Arches
- Mme ROCHES Patricia Maire de Coren les Eaux
- M. CONSTANT Michel Maire de Fontanges
- M. RAYNAL Christophe Maire de Cheylade
- Mme PANI Martine Maire de Tournemire
- Mme BENARD Linda Maire de Saint jacques des Blats
- M. CASTANIER Michel Maire de Cassaniouze
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

COLLÈGE 2 : COMMUNES LES PLUS PEUPLÉES**TITULAIRES**

- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme LANTUEJOULS Isabelle Maire d'Arpajon Sur Cère
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac
- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac
- M. BERTHELIER Bernard 1er Adjoint au Maire d'Aurillac

COLLÈGE 3 : COMMUNES DE + 611 HABITANTS**TITULAIRES**

- M. FEVRIER Eric Maire de Saint Mamet la Salvetat
- M. BOISSET François Maire de Riom es Montagnes
- Mme DELRIEU Annie Maire de Vic Sur Cère
- M. LENTIER Jean Luc Maire de Vézac
- M. MOULIER Eric Maire de Saignes
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. MAGE Jean Maire de Condat

COLLÈGE 4 : EPCI**TITULAIRES**

- M. POULHES Christian Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. SOULIER Jean Pierre Président de la Communauté de communes Pays de Mauriac
- Mme CABECAS Valérie Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane
- M. MAISONNEUVE Marc Président de la Communauté de communes de Sumène Artense
- Mme BRU Dominique Présidente de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- Mme MAUREL Magali Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. ACHALME Didier Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. TEYSSEDOU Michel Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MONTIN Christian Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. VIDAL Christophe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. FAURE Bruno Président de la Communauté de communes du Pays de Salers

COLLÈGE 5 : SYNDICATS MIXTES ET SYNDICAT DE COMMUNES**TITULAIRES**

- M. COMBELLES Gilles Délégué Syndicat des eaux de la Fontbelle
- M. ROCHE Olivier Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien des voies de la Région de Mauriac- Salers

SUPPLEANTS

- M. VERT Christian Maire de Moussages
- M. MENNESSON Pierre Maire de Le Fau
- M. DELCHER Philippe Maire de La Monselie
- M. TOTY Louis Maire de Trizac

SUPPLEANTS

- M. COUDON Alain Adjoint au Maire d'Aurillac
- M. ROLLIN Cyril Adjoint au Maire de Mauriac
- M. VIDALINC Julien Adjoint au Maire d'Arpajon Sur Cère

SUPPLEANTS

- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- Mme LADRAS Evelyne Adjointe au Maire de Naucelles

SUPPLEANTS

- M. GIMENEZ Antoine Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MATHIEU Philippe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. CHABRIER Gilles Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. FURNAL Xavier Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. COSNIER Michel Conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. BRIANT Stéphane Vice - Président de la Communauté de communes de Sumène Artense

SUPPLEANT

- M. MIRAL Daniel Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)

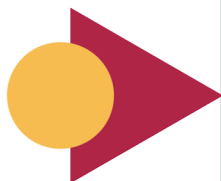
DEUXIEME PARTIE

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

UNIS POUR MIEUX SERVIR

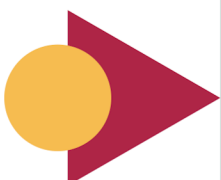
L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

1



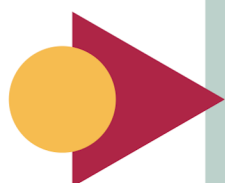
AGIR
ENSEMBLE DE
MANIERE
CONCERTEE

2



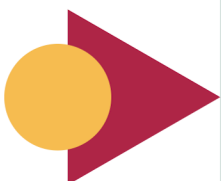
FORMER ET
INFORMER
NOS
ADHERENTS

3



DÉFENDRE NOS
INTÉRÊTS

4



ALERTER ET
ETRE FORCE DE
PROPOSITIONS

AGIR ENSEMBLE DE MANIÈRE CONCERTÉE

1

L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL P. 37

- Réunions d'informations
- Echange avec la DSDEN
- Construction des préconisations

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE P. 40

- Conférence : Comment mettre en oeuvre les objectifs de ZAN dans les territoires ruraux ?

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ORANGE P. 42

- Collecte et recyclage des mobiles usagés

RÉFORME DES GESTIONNAIRES PUBLICS P. 43

- Echange avec la DGFIP et la mission ministérielle

CONVENTION DON DU SANG P. 44

- Ensemble engagés pour le don du sang

RETOUR À LA PAIX CIVILE P. 46

- L'AMF appelle à la paix civile



L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN : TOUS CONCERNÉS !



L'école cantalienne de demain est fortement menacée. Les chiffres en prévision laissent à penser qu'une déprise en matière de démographie scolaire, est à pressentir pour les années à venir, avec une perte estimée de près de 1000 élèves entre 2019 et 2025.

HISTORIQUE

L'AMF 15 a été à l'origine de la signature de la première convention de moyens à l'échelle nationale, permettant ainsi de protéger nos écoles et nos postes, malgré des baisses d'effectifs, en mettant en exergue nos spécificités de montagne, pour lesquelles les ratios arithmétiques habituellement pratiqués, ne pouvaient s'appliquer dans nos communes. Depuis la signature de ladite convention, deux avenants ont été signés, permettant ainsi, grâce à un soutien affirmé des services de l'Education Nationale et de la Préfecture du Cantal, de pouvoir maintenir le nombre de postes d'enseignants à population scolaire totale du 1er degré constant, et en cas de baisse d'effectifs, de pondérer le retrait de poste avec un plafonnement à trois postes maximum par an. Ces engagements ont été tenus par l'Education Nationale.



2014

SIGNATURE DE LA 1ER
CONVENTION RURALITE



2016

SIGNATURE DU 1ER
AVENANT



2019

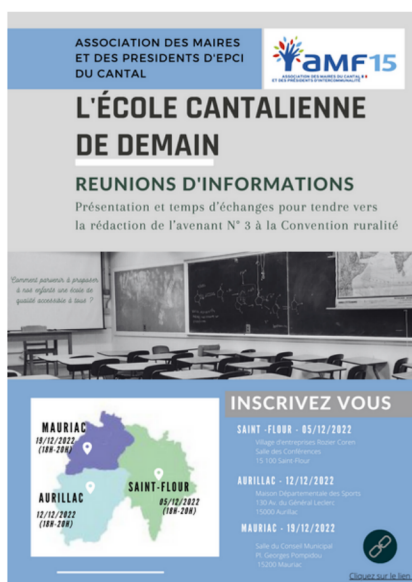
SIGNATURE DU 2EME
AVENANT

L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

UNE NOUVELLE MOBILISATION DES TERRITOIRES

Force est de constater que les engagements des collectivités n'ont pu être tenu à la hauteur de nos espérances, notamment du fait de la crise sanitaire qui a bouleversé nos fonctionnements, le Conseil d'Administration des Maires du Cantal a souhaité que le sujet N° 1 qui devra mobiliser l'ensemble des forces vives de ce département sera de parvenir à préserver « une école de qualité accessible à tous ».

En ce sens, suite à plusieurs réunions avec les élus membres du CDEN et d'un groupe de travail représentant l'ensemble des EPCI, des réunions d'informations au sein des 3 arrondissements on eu lieu.



VERS L'ÉCRITURE DE PRÉCONISATIONS POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS



L'objectif est de doter le Cantal d'un tissu scolaire répondant aux besoins de scolarisation à travers les axes stratégiques, quel que soit le lieu de résidence des élèves.

En effet, la méthode et les décisions de la carte scolaire 2023, ont mis fin aux conventions ruralité. L'unilatéralité des décisions et leurs perceptions par les acteurs des territoires ont montré la nécessité d'élaborer une autre démarche pour conserver et améliorer une école de qualité accessible à tous, dans le département du Cantal.

L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

UNE APPROCHE TRANSVERSALE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

La gouvernance, et sa composition, le financement, les activités de restauration, de garderie, d'activités péri et extra scolaires, feront l'objet d'une définition contractuelle au sein des ententes intercommunales.

Une fois les "territoires scolaires" définis, les implantations des écoles de territoire relèveront d'une démarche partagée entre les partenaires éducatifs du territoire, notamment les élus et l'administration de l'éducation nationale.

Une dynamique de mise en réseau autour des collèges de secteur sera recherchée et accompagnée par les services de la DSDEN.

Elle portera sur la réponse aux besoins particuliers des élèves, les liens entre la politique de la petite enfance et l'école, la liaison Ecole / Collège, les politiques culturelles associées (en lien avec les EPCI), etc.

UN SOUTIEN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans la mesure du possible, le rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, tiendra compte des préconisations de l'école cantalienne et notamment du travail terrain qui sera initié par les élus du territoire pour mailler le département en réseau d'écoles de territoire.

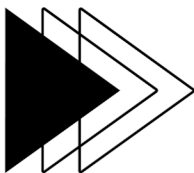
Les services de l'Éducation nationale, représentés par la directrice académique :

- impulseront la création d'écoles de territoire et de réseaux éducatifs de territoire
- accompagneront l'utilisation des évaluations d'écoles et d'établissements dans le cadre de la construction d'un réel tissu scolaire
- impulseront un travail entre les corps d'inspection du premier et du second degrés dans le cadre du cycle 3

AXES STRATÉGIQUES

Une École de qualité accessible à tous, évolutive et territorialisée

Décomposée en 4 axes stratégiques, les préconisations de l'école cantalienne ont pour ambition d'être un document cadre et collaboratif au service de tous les acteurs souhaitant agir en faveur de l'avenir de l'école.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- favoriseront l'articulation entre la petite enfance, l'école maternelle.
- accompagneront l'implantation des structures et des dispositifs liés aux élèves à besoins éducatifs particuliers afin de limiter leurs déplacements, en mobilisant le pôle ressource du Service Départemental de l'école Inclusive.
- poursuivront leur accompagnement dans le cadre des réflexions sur :
 - le bien être de l'enfant : un temps de trajet de plus ou moins 30 min sera un indicateur de référence pour réfléchir à l'implantation d'école de territoire
 - la possibilité d'une organisation multi site de l'école de territoire
 - la structure pédagogique de l'école de territoire (priviliégiant les écoles de territoire à 4,5 et 6 classes).
- faciliteront en terme de moyens, en fonction de la teneur du projet, la mise en place d'une réel réseau éducatif en faveur des élèves.

La gestion des postes sera désormais envisagée de manière trinéennale, en concertation avec les élus, afin d'anticiper et de prendre en compte les projets territoriaux.

1

CONSTRUIRE UN
MAILLAGE TERRITORIAL
DE L'ÉCOLE CANTALIENNE
PARTAGE PAR TOUS

2

DEFINIR UNE
GOUVERNANCE
EFFICIEUTE ENTRE TOUS
LES ACTEURS

3

COORDONNER ET ANIMER
DURANT LE PARCOURS DE
L'ENFANT

4

CAPITALISER ET EVALUER

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, a confirmé ainsi sa volonté d'être force de proposition pour impulser des préconisations pour l'école cantalienne, partagées et portées par l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du Cantal, le Conseil Départemental du Cantal, les parlementaires et les partenaires de l'Ecole (DSDEN, Préfecture, enseignants, parents d'élèves, DDEN, associations complémentaires et amies de l'Ecole, etc.)

LES SUITES À DONNER À CE DOCUMENT

- UN TEXTE DE PRÉCONISATION POUR LES TERRITOIRES
- UN TEXTE DE RÉFÉRENCE SUR NOTRE VISION DE L'ÉCOLE DE DEMAIN
- DES PROPOSITIONS À OPPOSER À LA VISION COMPTABLE DE L'ADMINISTRATION
- UN RÉFÉRENTIEL POUR L'ADMINISTRATION LOCALE POUR LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT
- UNE DÉMARCHE POUR LES TERRITOIRES QUI VOUDRONT S'Y ENGAGER
- UNE CONTRIBUTION POUR L'ORGANISATION DE NOTRE ÉCOLE RURALE AUPRÈS DE NOTRE ASSOCIATION NATIONALE

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

LE PROJET DE LOI " ZAN " SOUMIS AU TEST DES ÉLUS CANTALIENS



A l'initiative du sénateur cantalien, M. SAUTAREL Stéphane, et sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, l'ensemble des élus cantaliens ont eu l'honneur d'accueillir M. BLANC Jean Baptiste, Sénateur du Vaucluse, pour échanger sur le dossier du " Zéro Artificialisation Nette" qui fait débat.

Après avoir rappelé, la genèse du projet de loi " Climat et Résilience" issu de la concertation engagée autour de la convention citoyenne sur le Climat, M. BLANC a souligné que le gouvernement a fait le choix de consacrer un chapitre lié à la consommation d'espaces et la nécessité de s'engager ensemble vers une économie d'espaces avec une consommation raisonnée pour tendre vers une sobriété foncière.

Ces objectifs sont partagés par l'ensemble des parlementaires cantaliens et des membres de l'AMF 15, comme a souligné M. MONTIN dans ses propos introductifs, soulignant que

"LES TERRITOIRES RURAUX NE SONT PAS DES DÉVOREURS D'ESPACES, ET QU'IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR UNE APPLICATION RAISONNÉE POUR LES TERRITOIRES DE MONTAGNE QUI SONT NÉANMOINS SOUCIEUX DE PRENDRE PART À CET EFFORT DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE NÉCESSAIRE AU REGARD DE L'URGENCE CLIMATIQUE."

M. MONTIN, PRÉSIDENT DE L'AMF 15



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE



UNE VOLONTE TRANSPARTISANE DE PROTÉGER LA RURALITÉ ET CO CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE TERRITORIALISÉE

A l'occasion de cette conférence, ayant pour question centrale : " comment mettre en œuvre les objectifs ZAN dans les territoires ruraux", les 80 élus présents ont pu entendre les travaux issus de la proposition de loi d'initiative sénatoriale qui fait l'objet de 25 mesures visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs ZAN.

SOUPLESSE, DIFFERENCIATION, ET EFFICACITE

Les sénateurs cantaliens, M. SAUTAREL et M. DELCROS ont insisté sur ce projet de loi qui est un enjeu existentiel pour nos communes et leurs avenir. " cette loi doit s'adapter aux préoccupations rurales".

Parmi les 25 mesures décrites, la mission conjointe de contrôle propose d'instaurer un "plancher" de droits, au titre duquel chaque collectivité disposera à minima d'une enveloppe d 1hectare afin d'assurer à chaque commune un droit au développement.

D'autres mesures ont fait écho dans la salle, notamment la prise en compte des projets territoriaux avec une part "réservée aux projets d'intérêt général national ou régional, la transformation de la conférence des SCOT en " conférence régionale du ZAN", la prolongation d'un an pour un dialogue territorial efficace permettant de modifier les documents régionaux tels que le " SRADDET", la nécessaire différenciation de traitement entre les territoires urbains et ruraux, etc.

M. BLANC a souhaité faire de cette conférence un " débat gagnant-gagnant " au plus proche des élus de terrain pour soumettre les mesures envisagées et les confronter à la réalité du terrain face à des élus qui ne comprennent pas le manque de souplesse et l'absence totale de concertation sur ce sujet majeur.

En conclusion des débats, la garantie rurale , présentée comme un droit universel, garante du développement des communes , a été applaudie par l'ensemble des élus présents qui souhaitent que leurs communes demeurent attractives, avec des possibilités de construction, pour attirer des nouvelles populations et se battre conjointement pour inverser la courbe démographique de notre département Cantalien, objectif partagé par l ensemble des élus cantaliens et toujours fortement relayée par l association des maires du Cantal .

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ORANGE

L'AMF 15 ET ORANGE S'ENGAGENT POUR LE RECYCLAGE DES MOBILES



A l'occasion du Conseil d'Administration de l'AMF 15, réuni le 20 février 2023, à Vic-sur-Cère, Christian Montin, président de l'AMF 15 et Anthony Nguyen, directeur des relations avec les collectivités locales du Cantal pour Orange ont annoncé la déclinaison de la convention de recyclage des mobiles établie entre l'AMF et Orange dans le Cantal. Cette convention prévoit avec les communes adhérentes, la mise en place de boîtes de recyclage des mobiles.

ORANGE ET L'AMF DÉCLINENT LEUR COOPÉRATION ET LEURS OPÉRATIONS POUR PROMOUVOIR LE RECYCLAGE DES MOBILES DANS LE CANTAL

M. MONTIN a souligné que cette démarche est à la fois écologique, sociale et solidaire. C'est pourquoi l'ensemble des communes cantaliennes sont invitées à prendre part à ce projet de collecte. L'intégralité des bénéfices de ce programme seront reversés par Orange à Emmaüs International qui crée des ateliers de collecte de déchets mobiles en Afrique.

COMMENT SE PROCURER UN COLLECTEUR DANS VOTRE MAIRIE ?
C'est simple, rapide, aucun frais pour vous :



Créez votre compte : <https://collecte-mobile.orange.fr/user/register>
=> merci de bien vouloir vous rattacher au groupement :

" Association des Maires du Cantal" AMF 15

Commandez votre collecteur
Demandez l'enlèvement de votre collecteur
Suivez les résultats de vos collectes
Chaque box-recyclage peut contenir environ 70 portables.

Le positionnement de ces collecteurs vous appartient (en mairie, en déchetterie, etc).

RÉFORME DES GESTIONNAIRES PUBLICS

MAITRISER LES RISQUES FINANCIERS ET COMPTABLES DANS UNE PETITE COMMUNE



A l'initiative de la Direction Départementale des Finances publiques(DDFIP)et en collaboration avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, Mme Chantal GOUBERT Directrice de la DDFIP du Cantal a introduit les échanges au cours de la matinée du 13 juin consacrée à la réforme des gestionnaires publics (RGP) en vigueur depuis le 1er janvier 2023 (ordonnance du 23 mars 2022) et a présenté les objectifs de cette réunion : que les participants à l'issue de la matinée soient rassurés sur la mise en place de la RGP.

Les représentantes de Bercy sont revenues sur l'ambition et les enjeux de la réforme: remplacer la seule responsabilité des comptables qui existait jusqu'à présent par un système de sanctions pour le gestionnaire que sont à l'origine d'un préjudice et des fautes les plus graves. Cette réforme s'inscrit par ailleurs dans le droit champ de la modernisation de l'action publique qui privilégie le pilotage des actions conduites par les collectivités par les risques et les enjeux.

Elle conduit par ailleurs à renforcer les relations ordonnateurs et comptables dans une logique de sécurisation des procédures rendue possible avec les dispositifs de maîtrise des risques et de contrôles internes notamment.

Enfin, a été annoncée la diffusion prochaine d'un livret "Maîtrise des risques financiers et comptables dans une petite commune "pour permettre aux petites collectivités de s'approprier la réforme. Ce document, conçu en collaboration avec des services de la DDFIP et des secrétaires de mairie ,se veut un outil simple et pédagogique pour aider les collectivités, notamment les plus petites d'entre elles, à identifier leurs risques majeurs.

Il incite à se poser les bonnes questions dans les secteurs les plus à risques (ex : régies, commande publique, paye, attribution de subventions, sécurité informatique);et d'acquérir les bons réflexes pour initier une démarche de contrôle interne (délégations, organigramme)

Les conseillers aux décideurs locaux du Cantal restent bien sûr disponibles pour accompagner les collectivités locales dans cette appropriation.

CONVENTION DON DU SANG

ENSEMBLE ENGAGÉS POUR LE DON DU SANG



Le 10 juillet 2023, l'Établissement français du Sang d'Auvergne Rhône Alpes, l'Union départementale fédérée pour le don de sang bénévole du Cantal et l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don du sang et s'engager à agir ensemble dans la durée et dans le respect des principes éthiques qui régissent le don du sang.



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner



LES COMMUNES CANTALIENNES PARTENAIRES DU DON DU SANG

Pour Christian MONTIN, Président de l'AMF 15, ce partenariat n'est que la suite logique de l'engagement des Maires cantaliens qui sont tous sensibles à ce geste du don du sang..

"Cet acte volontaire et solidaire doit être la préoccupation de tous les élus afin de contribuer au bien être de chaque habitant et à la santé de nos concitoyens".

M. VINAS, Président de l'UD 15 a rappelé dans son propos introductif la genèse de la première convention de partenariat signée à l'échelle nationale et déclinée à l'échelle locale. Suite au renouvellement des Maires en 2020, les membres de la Fédération ont souhaité communiquer sur ce partenariat qui doit perdurer dans le temps.

Les notions de vivre ensemble, de solidarité, d'entraide, de dons, de convivialité ont été largement mises en exergue par M. VINAS, qui a tenu à remercier l'ensemble des élus pour leur soutien aussi bien financier que logistique.

Une volonté de la part de l'UD 15 d'intervenir auprès des plus jeunes à travers les TAP ou bien dans les collèges et lycées permet incontestablement d'embarquer les enfants pour être des véritables ambassadeurs du don du sang.

CONVENTION DON DU SANG

ENSEMBLE ENGAGÉS POUR LE DON DU SANG



ANTICIPONS, COMMUNIQUONS ET MOBILISONS-NOUS!

Mme TITOULET, Directrice de la Communication régionale, a rappelé les chiffres éloquentes qui témoignent de l'importance de communiquer sur le don du sang afin de mobiliser TOUS les Citoyens en âge de donner.

- 96 % de la population en âge et capacité de le faire se dit favorable au don de sang mais seulement 4 % passe à l'acte ! Il est donc important de se mobiliser de façon constante toute l'année – il est possible de retrouver toutes les collectes organisées sur le département sur notre site internet dondesang.efs.sante.fr

Les besoins à l'échelle nationale pourraient être couverts si chaque donneur potentiel donne 2 fois par an ! Communiquons et mobilisons nous !

Le Cantal reste un des départements français les plus généreux.

- en terme d'indice de générosité :
 - AURA = 4.42 %
 - France = 3.52 %
 - Cantal = 5.6 % = 3eme département le plus généreux de France

A l'heure où les besoins sont différents, il est essentiel de rester mobiliser et de poursuivre cet engagement .

M. MONTIN a souligné le rôle essentiel des Maires, qui à travers leur réseaux, au sein de leurs communes, doivent impulser une volonté de donner.

Pour conclure, l'engagement bénévole a été salué et applaudi par l'ensemble des membres du Conseil d'administration qui encouragent les nouvelles générations à s'impliquer pour cette cause fondée sur 4 valeurs essentielles, à savoir : l'anonymat, le volontariat, le bénévolat et le non profit.

RETOUR À LA PAIX CIVILE

L'AMF APPELLE À LA PAIX CIVILE



Le 3 juillet, suite à l'appel lancé par David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France, les maires cantaliens ont répondu présents et ont su se mobiliser ce lundi 3 juillet à midi pour partager l'Appel des maires de France pour le retour à la paix civile.

En ce sens, l'Association des Maires du Cantal tient à adresser ses sincères remerciements à tous les participants qui ont répondu à cet appel.

Ce rassemblement historique à l'échelle nationale démontre la volonté collective de défendre notre société et de promouvoir les valeurs fondamentales de notre République.

Les communes sont les piliers de notre république et les maires incarnent l'unité et la cohésion de notre pays.

Pour Christian MONTIN, Président de l'AMF 15, le slogan "Unis pour mieux servir", reflète pleinement l'état d'esprit de l'ensemble des Maires cantaliens qui œuvrent quotidiennement avec dévouement et dignité, pour créer des lieux de vie où il fait bon vivre ensemble, dans un climat de sérénité et de bienveillance.

Rétablir l'ordre républicain doit être un objectif commun, partagé par tous et les élus cantaliens assureront leur rôle avec conviction et détermination pour un retour à la paix civile.



Arpajon sur Cère



Aurillac



Saint Flour 46

FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

2

LA LUTTE CONTRE L HABITAT INDIGNE

P. 48

- En partenariat avec l' ARS et le CNFPT

LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAITRISE D'OEUVRE

P. 49

- En partenariat avec le CAUE du Cantal

FORMATION ACCESSIBILITÉ DES ERP

P. 50

- En partenariat avec SDIS du Cantal

ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

P. 51

- En partenariat avec ENEDIS



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



Jeudi 23 février 2023, Nicolas Meyer, Directeur adjoint de la direction départementale des territoires du Cantal et Christian Montin, Président de l'Association des maires de France (AMF) du Cantal, en présence de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ont ouvert la formation dispensée aux maires du département dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne



TÉLÉCHARGER LES ÉLÉMENTS TRANSMIS À CETTE OCCASION :

- **SUPPORT DE PRÉSENTATION DIFFUSÉ LE 23/02/2023**
- **BOITE À OUTILS À DESTINATION DES ÉLUS**
- **PLAQUETTE SYNTHÉTIQUE CONCERNANT L'HABITAT INDIGNE**

LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE



En partenariat avec le CAUE du Cantal et CIT, les maires ont pu participer à une formation sur la commande publique animée par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES ÉLÉMENTS TRANSMIS DURANT LA FORMATION, CLIQUEZ ICI

POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE L'OUTIL D'ÉVALUATION PRÉVISIONNELLE DES HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, CLIQUEZ ICI



La commande publique de maîtrise d'œuvre d'architecture

(mars 2023)



La qualité s'invente et se partage

mars 2023

1

FORMATION ACCESSIBILITÉ DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLICS



En présence de Mme MAREAU Elodie, Sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet du Cantal, les secrétaires de mairie et élus du Cantal ont eu l'occasion de se former concernant l'accessibilité et la sécurité des Etablissements Recevant du Public, grâce à un partenariat avec le CNFPT du Cantal.

Mme la Sous Préfète a rappelé dans son introduction que les Maires et les secrétaires de mairie sont les chevilles ouvrières au service d'une population qui est en droit d'exiger sécurité et accessibilité au sein des ERP sur leur territoire.

Pour cela, il est essentiel d'identifier les personnes ressources aussi bien au niveau de l'Etat via la Direction Départementale des Territoires et le SDIS qui assure notamment une mission de prévention contre les risques d'incendie et de panique.

Pour rappel, l'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement, sans discrimination.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a tenu à remercier les services de l'Etat et le SDIS du Cantal, pour cette formation qui est essentielle pour les élus et les agents en charge des dossiers. En effet, en soulignant le rôle de conseil et de prévention des services du SDIS, M. le Président a insisté sur la nécessité d'informer l'ensemble des Maires sur la réglementation en cours et les moyens pour parvenir à mettre à disposition des ERP en toute sécurité et en parfaite conformité.

ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU CANTAL



ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

CONFERENCE



“
Les défis à relever par les réseaux électriques
”

PROGRAMME



24/03/2023
de 09h00 à 12h30

Co animé par :

- **Thibaud SOURTY, Adjoint au Directeur Régional Auvergne d'Enedis**



Les Granges
2 rue de l'Elancèze,
15800 Vic-sur-Cère

Avec le soutien de :



Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, l'accélération des énergies renouvelables est un sujet d'actualité majeur.

C'est pourquoi ENEDIS en partenariat avec l'AMF 15 a proposé une conférence sur cette thématique.

Cette formation a du être annulée et reportée à une date ultérieure ...

DEFENDRE NOS INTERETS

3

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF P. 53

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

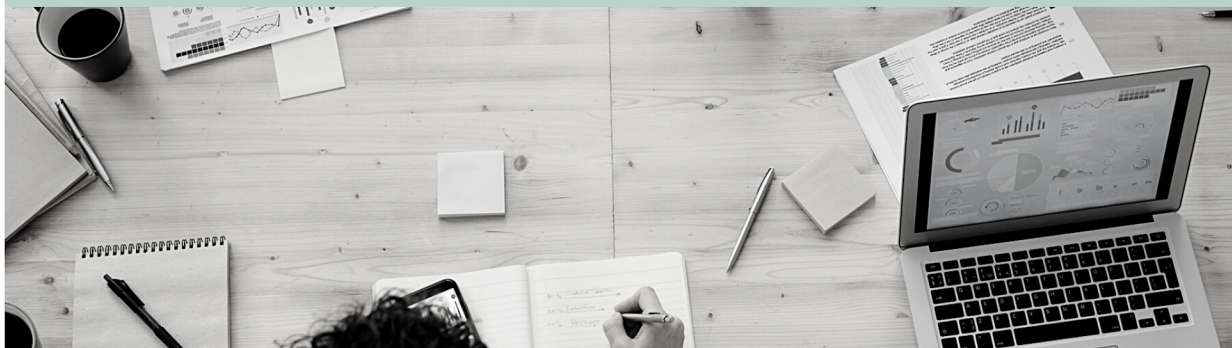
LES DOSSIERS D'ACTUALITES P. 55-58

- Guide d'aménagement routiers
- Référent déontologue
- Appel à projet DETR / DSIL
- Les Biens de Section



LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

« UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
AU SEIN DE L'AMF »



Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux Maires et aux Présidents d'intercommunalité.

L'Association des Maires de France dispose d'une équipe de collaborateurs et de techniciens spécialisés pour répondre aux questions juridiques que les communes et intercommunalités peuvent rencontrer dans leurs gestion quotidienne.



6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Perspectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.

TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCL du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

QUESTIONS REPOSEES **A RE FAIRE**

Exemple de question / réponses synthétique avec précision du cadre juridique et de la procédure à mettre en oeuvre

? Concernant les obligations en matière de fêtes foraines.. Y a-t-il obligation à assurer un emplacement si la place dédiée habituellement ne le permet plus ?

? Dans quel cas la commune peut elle acheter une licence IV ?

? Quelles sont les compétences d'un maire en présence d'un exploitant agricole procédant à l'enterrement des bêtes de son cheptel sans avoir recours au service public de l'équarrissage ?

ELAGAGE D'UNE HAIE EMPÎTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

La sécurité des usagers du domaine public routier relève des pouvoirs de police administrative du maire. Ainsi, dès lors qu'une situation requiert l'usage de ces pouvoirs, le maire est tenu d'y procéder. À défaut, la responsabilité de la commune peut être engagée pour carence fautive du maire dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police. En l'espèce, le maire peut effectivement intervenir en vertu du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le cadre de la procédure d'élagage prévue à l'article L.2212-2 ou encore en vertu de la procédure de l'amende administrative prévue à l'article L.2212-1. De même, il peut mettre en œuvre les sanctions prévues par le code de la voirie routière (CVR).

I. Les compétences du maire en vertu du CGCT :

Conformément à l'article L.2212-2 du CGCT, article fondateur du pouvoir de police administrative générale du maire, ce dernier doit « assurer la bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » et notamment « Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, qu'ils, places, et voies publiques [...] ».

Néanmoins, comme annoncé précédemment, des procédures spécifiques en matière d'élagage sont prévues par ce même code.

A. La procédure d'élagage :

Ici, il convient de s'en remettre à l'article L.2212-2 du CGCT, qui dispose :

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'existence des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il assure la police de la circulation en application de l'article L. 2212-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Afin de pouvoir mettre en œuvre cet article, il convient d'être en présence des conditions cumulatives suivantes :

- Des plantations privées qui empiètent sur le domaine public routier ;

Pour prendre connaissance de l'ensemble des questions / réponses : cliquez ici



AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCL DU CANTAL

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES D'UN MAIRE EN PRÉSENCE D'UN EXPLOITANT AGRICOLE PROCÉDANT À L'ENTERREMENT DES BÊTES DE SON CHEPTEL SANS AVOIR RECOURS AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉQUARRISSAGE ?

CADRE JURIDIQUE

Un tel recours à l'équarrissage est obligatoire en vertu des articles L.226-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM). En effet, l'article L.226-1 du CRPM dispose :

« Constituent une mission de service public qui relève de la compétence de l'Etat la collecte, la manipulation, l'entreposage après collecte, le traitement ou l'élimination d'un ou plusieurs cadavres ou parties de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, outre-mer, ainsi que, en tous lieux, des catégories de cadavres d'animaux et de matières animales dont la liste est fixée par décret, pour lesquelles l'intervention de l'Etat est nécessaire dans l'intérêt général.

La gestion de tout ou partie de ce service peut être confiée par décret à l'établissement mentionné à l'article L. 621-1. Cette substitution n'entraîne aucun droit à résiliation des contrats ou à indemnisation des cocontractants.

Les propriétaires ou détenteurs des cadavres d'animaux et des matières animales visés au premier alinéa doivent les mettre à la disposition de la personne chargée de l'exécution du service public de l'équarrissage

FICHES PRATIQUES

Exemples de fiches / pratiques détaillées répondant à un sujet précis avec annotations et explications .

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCL DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

L'ADRESSAGE

RUE DE L'ADRESSAGE

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCL DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCL DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

LES REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

AMF15
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCL DU CANTAL

FICHE PRATIQUE

L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE

LES DOSSIERS D'ACTUALITES



GUIDE AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES DISPONIBLE

La Charte de bonnes pratiques pour la circulation d'engins agricoles a été présentée par la Chambre d'agriculture, le mercredi 7 juin à Espinat (commune d'Ytrac) en présence de Bruno Faure, Président du Conseil départemental, Christian Montin, Président des maires du Cantal, Mme Ginez, Maire d'Ytrac.

Pourquoi une charte de bonnes pratiques ?

Christian Montin, Président de l'AMF15 : « Cette charte est un document utile et judicieux pour les élus, elle aidera la réflexion de nouveaux aménagements »

Chantal Cor Vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Cantal.

« Les élus de la Chambre d'agriculture ont été informés par plusieurs agriculteurs de difficultés rencontrées pour traverser des bourgs à la suite d'aménagements de voirie. C'est pourquoi, nous avons demandé au Pôle juridique et territoires de la Chambre d'agriculture, d'élaborer en partenariat avec les services du Conseil Départemental et l'Association des Maires du Cantal, une charte de bonnes pratiques ».



Bruno Faure, Président du Conseil départemental du Cantal.

« Lorsque l'on fait des aménagements, on doit penser à tous les usages, usages professionnels inclus tels que les engins agricoles qui sont certainement majoritaires »

Pour prendre connaissance de la charte des bonnes pratiques



LES DOSSIERS D'ACTUALITES

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le législateur a récemment prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue détaille les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit et prévoit que les communes et groupements de communes désignent, par délibération avant le 1er juin 2023, le ou les référents déontologues qui pourront être consultés par les élus de leur collectivité.

MISSIONS DU RÉFÉRENT

- **Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal**

Selon Élise UNTERMAIERKERLÉO Maîtresse de conférences de droit public, et référente déontologue, le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts

- **Un devoir de respect du secret professionnel**

« Le ou les référents déontologues ou les membres du collège qui le constituent sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions » (Article R. 1111-1-D du CGCT).

- **Un avis simple**

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs

En vertu de l'article R 1111-1-A et suivants du CGCT, le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte.

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a d'ores et déjà pris contact avec quatre référents déontologues susceptibles de vous accompagner.

En effet, au regard de leurs compétences et de leurs parcours professionnels respectifs, le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a sollicité quatre personnes ressources qui ont répondu favorablement à cette saisine :

- Monsieur René PAGIS, gendarme et magistrat retraité.
- Madame Chloé MAISONNEUVE, Avocat
- Monsieur Serge TEILLOT, Avocat honoraire , Ancien maire de LA BOURBOULE pendant 12 ans et conseiller régional pendant 10 ans.
- Monsieur Claude DEVEZ, professeur émérite des universités et une qualité d'avocat honoraire

En complément, via l'AMF nationale, deux listes de référents déontologues qui peuvent se voir désignés par des collectivités ont été réalisés : une liste d'experts proposés par l'AMF et une liste d'experts proposés par les AD.



FICHE
PRATIQUE



RÉFÉRENT
DÉONTOLOGUE

**TELECHARGER LE
GUIDE ET LA FICHE
PRATIQUE**

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

GUIDE RELATIF A LA DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT
DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL
Juillet 2023

RAPPEL DU CONTEXTE

Le 19 septembre 2023 a été publiée une instruction ministérielle du 22 août 2023 adressée aux Préfets, présentant les modalités de dématérialisation et de simplification des demandes de subvention à mettre en œuvre dans le cadre de la campagne 2024 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). L'objectif de cela est d'accélérer le processus de dématérialisation et de simplification du dépôt des dossiers de subventionnement par les collectivités territoriales.

POINT DE VIGILANCE APPORTÉ PAR LE BUREAU DE L'AMF 15 :

- L'AMF 15 comprend la volonté de cohérence et de vision globale sur les dossiers de subvention
- Dans cette hypothèse où les deux appels à projets seraient soumis au même calendrier, il serait souhaitable que le même dossier puisse permettre de solliciter une subvention au titre de la DETR et au titre de la DSIL, préservant la possibilité des cumuls des deux subventions.
- Il serait aussi souhaitable que, dans ce cas, les arrêtés de subvention puissent être communiqués aux demandeurs au même moment, favorisant ainsi le « bouclage » du plan de financement, au moins pour ce qui concerne les concours de l'Etat. Cependant il semble que le montant des enveloppes DETR et DSIL allouées aux départements n'étant pas connu au même moment, le décalage des arrêtés doive perdurer.
- Les élus seraient aussi favorables à ce que, une part des crédits, et peut être les crédits attribués mais non consommés, puisse faire l'objet d'une programmation ultérieure pour des dossiers d'intérêt majeur ou des cas de force-majeure, qui ne pourraient faire l'objet d'une demande dans les délais prévus aux appels à projet





BIENS DE SECTION

L'Association des Maires du Cantal accompagne depuis plusieurs années les communes dans cette tâche ingrate mais indispensable pour améliorer leur gestion dans un cadre légalisé.

HÉRITÉS DE L'ANCIEN RÉGIME, LES BIENS DE SECTION CONSTITUENT UNE SPÉCIFICITÉ DE CERTAINS DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE. ILS SONT NOTAMMENT PRÉSENTS DANS LE MASSIF CENTRAL EN GÉNÉRAL ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL EN PARTICULIER.

LES DATES CLÉS

- 2002** Edition du guide pratique des biens de section
- 2004** Evolutions législatives introduites par la loi du 13 août 2004,
- 2014** Actualisation du guide pratique
- 2022** Réunion du groupe de travail pour une mise à jour des fiches au regard de la jurisprudence
- 2023** Publication du nouveau guide des biens de sections et formation auprès des élus et secrétaires de mairies

DEFINITION:

«Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune»
(Article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)



Guide pratique des Biens de Section



REPONSE APPOREE

Durant l'année 2023, le groupe de travail constitué de personnes référentes en la matière s'est donc réuni afin de procéder à la réactualisation des fiches afin de pouvoir proposer un nouveau guide des biens de section en adéquation avec la jurisprudence et le cadre législatif actuel.

ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

4

**FINANCEMENT DU SDIS :
PROPOSITION DE REFOTE DE LA
REPARTITION DES
CONTRIBUTIONS DES
COMMUNES ET EPCI** P. 60

TRANSFERT COMPETENCE EAU P. 61

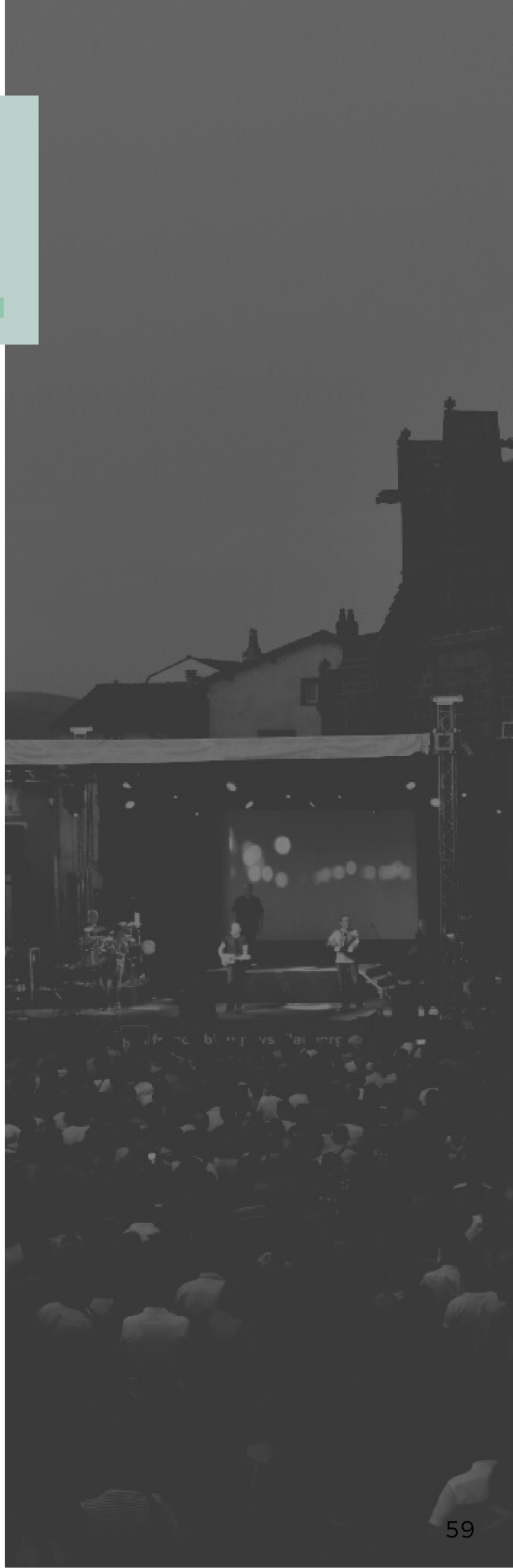
**LOGEMENTS LOCATIFS - POINT
FCTVA** P. 62

SECHERESSE 2023 P. 62

RETRAITE AGRICOLE P. 62

**DIFFICULTES DUE À L INVASION
DE CHOUCAS DES TOURS** P. 62

**MANIFESTE POUR UN
ÉLEVAGE DE RUMINANTS
DURABLE AU SERVICE DE
TERRITOIRES VIVANTS** P. 63



FINANCEMENT DU SDIS : PROPOSITION DE REFONTE DE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES



A l'occasion du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2023, la présentation de la Proposition de refonte de la répartition des contributions des communes et EPCI par le SDIS du Cantal, représenté par le colonel M. Skrzynski et le Directeur Adjoint, M. GREFFE a été présenté.

L'objectif était de présenter les nouvelles modalités de calcul de la répartition des contributions des communes et ECPI.

M. le Président a souligné à cette occasion, que ces propositions ne sont pas un réel bouleversement d'un point de vue financier dans la majeure partie des cas.



POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

M. le Colonel a souligné que cette réforme a été demandée par des élus municipaux à l'origine, avec pour ambition de définir des critères plus objectifs afin de partager l'enveloppe de contribution globale en gardant un volume constant.

M. GREFFE a précisé que l'objectif est d'établir une règle plus juste en intégrant de nouveaux paramètres :

- -La population DGF qui comptabilise la population INSEE et celle des résidences locatives et secondaires.
- -L'existence de conventions employeurs actives entre le SDIS et la commune pour favoriser la disponibilité des SPV agents publics et le volontariat.
- -L'activité opérationnelle sur le territoire communal

Après présentation détaillée des différents modes de calculs, il a notamment été souligné la nécessité de continuer les conventions avec les mairies pour la mise à disposition des SPV agents publics.

En conclusion, les membres du CA ont souhaité que la question de la bonification de la prise en charge des agents communaux soit majorée pour une meilleure prise en compte.

L'étalement de la réforme sur 10 ans a aussi été débattu.

M. le Colonel a rappelé également l'importance de la DECI avec l'existence d'un règlement départemental.« Il en va de la responsabilité du Maire ». Il est donc important d'être en conformité avec cette exigence.

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU



La dernière Assemblée Générale de l'AMF 15 qui s'est tenue le 30 octobre 2022 à Saint Four avait pour thématique principale : La gestion de l'eau, un enjeu majeur pour nos collectivités.

A cette occasion, les services de la DDT ont présenté l'intérêt d'une nouvelle structuration de la compétence eau. De nombreux échanges ont eu lieu notamment sur les modalités pratiques du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. La question de la délégation par les EPCI à des syndicats infra communautaires a été largement évoquée.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » prévoit le maintien automatique en 2026 des syndicats d'eau et d'assainissement, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes par la voie de la délégation, sauf si cette dernière s'y oppose.

Cependant, un certains nombres d'élus s'interrogent à ce jour sur la possibilité de créer aujourd'hui de nouveaux syndicats infra communautaires ?

Mme la Ministre précise dans un courrier adressé à M. SAUTAREL, Sénateur du Cantal en date du 29 mars 2023 que « le mécanisme de délégation reste soumis aux dispositions de l'article L5214-16 du CGCR. Il ne pourra bénéficier qu'aux syndicats infra-communautaires existants au 1er janvier 2019 ».

De plus, la réponse ministérielle apportée également à M. le Sénateur du Cantal publiée le 15/02/2023 précise que : « Rien n'interdit la création d'un syndicat exerçant ces compétences après le 1er janvier 2019, dès lors que deux conditions sont respectées : la première est que cette création soit compatible avec le schéma départemental de coopération intercommunale ; la seconde est que ses limites territoriales dépassent le seul périmètre de la communauté de communes. Il ne peut s'agir d'un syndicat infracommunautaire. »

POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

En ce sens, l'AMF 15 a saisi M. le Préfet du Cantal pour obtenir un éclaircissement sur le bien-fondé de la réflexion menée sur certains territoires quant à la création de nouveaux syndicats infra communautaires.

- Prenons l'exemple d'un nouveau syndicat composé de communes membres d'EPCI distincts, ce dernier pourrait agir avec la mise en place du mécanisme de représentation-substitution de la communauté au sein de celui-ci. De nouveaux délégués devront notamment être choisis par le conseil communautaire parmi ses membres ou ceux des conseils municipaux (article L. 5711-1 du même code).

- Dans la même logique, la question se pose pour un nouveau syndicat crée après 2019, composé de communes membres d'un même EPCI.

☒ Le mécanisme d'une délégation de compétence de l'EPCI en faveur du syndicat infra communautaire pourra-t-il intervenir ?

☒ A noter, que la communauté de communes demeurerait responsable de la compétence déléguée aux nouveau syndicat infra communautaire, qui est exercée en son nom et pour son compte.





LOGEMENTS LOCATIFS - POINT FCTVA

Instauré par l'article de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021, la réforme de l'automatisation consiste à supprimer la procédure déclarative, qui mobilisait particulièrement les collectivités et les services de l'État sans garantir l'harmonisation des pratiques en matière d'attribution de FCTVA. Illustrant le principe « Dites-le-nous une fois », les attributions du FCTVA sont donc désormais déterminées dans le cadre d'un traitement automatisé des données relatives aux dépenses exécutées par les collectivités et prises en charge par les comptes publics.

S'agissant du compte 2132, il regroupe notamment les dépenses touchant les bâtiments ayant pour vocation à être loués à des tiers privés contre paiement d'un loyer sans constituer un service public (logements locatifs communaux).

Or, en application de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles, le compte 2132 « immeubles de rapport » ne fait pas partie de l'assiette d'éligibilité.

Cependant si le bâtiment est en cours de construction, l'opération s'impute au compte 2313 « Constructions », portant sur les immobilisations en cours, qui ne distingue pas les dépenses portant sur des bâtiments publics de celles portant sur des immeubles de rapport, ce qui entraîne, de manière positive pour les collectivités, l'éligibilité de l'ensemble de ces dépenses sans distinction de nature au FCTVA.

En conclusion, seules les dépenses touchant les constructions dès lors qu'elles sont achevées, sont exclues de l'assiette d'éligibilité au FCTVA. Les dépenses des constructions non achevées sont éligibles au FCTVA.



DIFFICULTES DUE À L' INVASION DE CHOUCAS DES TOURS

Suite à l'appel de nombreux maires signalant des difficultés dues à l'invasion de choucas des tours qui engendrent de nombreux dégâts sur les toitures et perturbent la tranquillité des citoyens au regard de leurs cris, l'AMF 15 a souhaité relayer le cerfa de demande de dérogation de régulation de choucas des tours dans le cas où la commune est concernée par cette problématique. L'AMF 15 recensera l'ensemble des CERFA et les communiquera dans un second temps à la DDT du Cantal.



SUIVI SECHERESSE 2023

Dispositif de recensement des difficultés d'alimentation en eau potable en période de sécheresse, mis en place par l'ARS-ARA

Dans le cadre des remontées nationales d'indicateurs sur la sécheresse souhaitées par le cabinet du premier ministre, l'ARS-ARA s'est dotée d'un outil de collecte d'informations auprès des gestionnaires et exploitants des réseaux d'eau potable.

Le lundi 19 juin chaque gestionnaire d'eau potable (régies communales et syndicat) ont reçu un mail de la BAL suivi-secheresse@sg.social.gouv.fr les invitant à renseigner un bref questionnaire sur la situation de chacune de leurs unités de distribution (UDI).

Afin de disposer de la vision départementale et nationale la plus exhaustive possible, l'AMF 15 a relayé cette enquête auprès de l'ensemble des maires.



RETRAITE AGRICOLE

Par courrier en date du 28 février 2023, M. LISNARD, Président de l'AMF a saisi M. le Ministre de l'Agriculture sur l'injustice qui s'apprête à être commise envers des agriculteurs âgés de plus de 67 ans qui ne pourraient bénéficier de l'octroi de la PAC du fait qu'ils aient fait valoir leur droit à retraite (agricole ou non agricole.)

Compte tenu de la part importante de Maires Cantaliens étant agriculteurs (parmi les 59 % d'actifs, 31 % sont agriculteurs), l'AMF 15 a saisi les parlementaires cantaliens, pour parvenir à modifier en urgence, les termes du décret du 30 décembre 2022 qui crée incontestablement, encore, une injustice pour nos agriculteurs.



REPONSE APPORTEE

C'est pourquoi au-delà de 67 ans, j'ai décidé que les agriculteurs qui ont fait valoir leurs droits à la retraite au seul titre de leurs anciennes fonctions électives (sans avoir fait valoir les droits relatifs aux autres régimes de retraite dont ils relèvent potentiellement) pourront continuer à percevoir des aides de la PAC, à la condition qu'ils respectent par ailleurs le critère social rappelé ci-avant.

M. BESNEAU



MANIFESTE POUR UN ÉLEVAGE DE RUMINANTS DURABLE AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS

A l'occasion du dernier Conseil d'Administration du 27 septembre 2023, les membres du CA ont validé le fait de relayer le manifeste proposé par les sections animales de la FNSEA en invitant les élus à remplir ce questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSespwiU_BYY3ZeJGECfOib6xQF_bAXOEMJC0kfcS8_HOL-EGQ/viewform?usp=sf_link



MANIFESTE

Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants.

L'appel des élu(e)s des territoires d'élevage de bovins, d'ovins et de caprins.

Nous, élu(e)s dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires, alors qu'il fait, régulièrement, l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public.

La forte baisse de production de lait et de viandes en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les cinq prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur.

L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve indéniablement à un tournant de son histoire : il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes générations qui auront la responsabilité de pérenniser cette activité, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires.

C'est pourquoi nous affichons, ensemble, ces convictions communes :

1 – L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.

Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait : au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur nos territoires est bien plus qu'une activité de production de lait, produits laitiers et de viandes de qualité ! Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.

2 – Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Les débats actuels sur l'élevage de ruminants, notamment l'élevage bovin, mettent en lumière ce paradoxe : la France voudrait conserver, voire augmenter, ses surfaces en prairies qui stockent du carbone et abritent une biodiversité riche... tout en diminuant drastiquement les cheptels d'herbivores qui entretiennent ces surfaces !

Ces derniers, réduits à leurs externalités environnementales négatives en matière d'émissions de méthane entérique, deviendraient en effet, à en écouter certains, les principaux responsables du changement climatique.

MANIFESTE POUR UN ÉLEVAGE DE RUMINANTS DURABLE AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS



Nous affirmons donc, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants, utile à la définition de politiques publiques, tienne compte également des externalités positives de cette activité en matière, notamment, de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

3 – Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme « durables ».

Ces systèmes d'élevage durables répondent aux objectifs suivants : garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail ; valoriser et protéger les ressources naturelles telles que l'herbe ; disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère ; être peu dépendants de l'achat d'intrants ; limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires.

Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine, sur nos territoires. Il devient en revanche une exception, à l'échelle de la planète.

4 – Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable.

La préservation de systèmes d'élevage durables sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie ! Au contraire, les objectifs de politiques publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Libéralisation des échanges mondiaux et importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? Les perspectives pour les éleveurs sont illisibles.

Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé, en France, en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables tels que définis au point 3 et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur, à toutes les échelles, convergent dans cette direction.

TROISIEME PARTIE

**L'INFORMATION ET LA
COMMUNICATION**

UNIS POUR MIEUX SERVIR

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15

« UNE COMMUNICATION ETOFEE »



L'ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

EDITION 2020-2026

Outil de communication particulièrement attendu de la part des collectivités mais également des partenaires et de certaines entreprises cantaliennes, le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, sublimé par le buste de Marianne couverte de son emblématique bonnet phrygien, a été dévoilé.

Son exhaustivité concernant les chiffres clés des communes cantaliennes lui confère bien souvent une place privilégiée au sein des Mairies.

Distribué auprès des partenaires stratégiques de l'AMF 15 et des structures ressources du département, l'annuaire reste disponible à l'achat auprès du secrétariat de l'AMF 15.



LES CARTES D'IDENTITÉS DES MAIRES

Au regard du contexte sanitaire, et de l'action des élus qui œuvrent au quotidien dans leurs communes, l'AMF 15 propose la création de cartes d'identités, signées par M. le Préfet du Cantal afin d'attester de leur fonction et de légitimer leurs actions ou déplacements. A ce jour plus de 80 cartes d'identités ont été élaborées.



LA NEWSLETTER DE L'AMF 15

Faciliter et sécuriser l'information essentielle à ne pas manquer, tels sont les objectifs de la newsletters de l'AMF 15.

En effet, le flux d'information grandissant et la généralisation des envois mails impliquent une priorisation et une lecture verticale des données qui ne sont pas toujours possible dans certaines petites communes.

L'enjeu est donc de simplifier et d'attirer l'attention des élus sur les sujets et appels à projets en cours et à venir.

DES STRUCTURES À VALORISER

POLE EMPLOI

Mettez en valeur les opportunités d'emploi de votre territoire

Pôle emploi met à disposition gratuitement et sans convention, un outil clef en main pour le site de votre collectivité permettant de faire apparaître une carte dynamique mentionnant toutes les offres d'emploi dans un rayon donné. Ainsi, les utilisateurs de votre site internet auront connaissance des opportunités d'emploi de votre territoire en temps réel. Vous désirez en savoir plus ? Cliquez ici et complétez le formulaire de l'AMF15. Nous prendrons contact pour vous expliquer précisément, et vous aider.

*Un widget est une petite vignette active figurant sur un site internet



TELETHON



En tant que Maire, M. le Préfet alerte chaque année sur les mesures nécessaires pour assurer une sécurité optimale à l'occasion des manifestations organisées dans le cadre du téléthon.

En effet, la plus grande attention doit être accordée aux impératifs de sécurité inhérents aux grands rassemblements de personnes en vue d'assurer la sécurité du Téléthon.

UDAF



Le bureau de l'AMF 15 a rencontré les services de l'UDAF pour une présentation de l'ensemble des dispositifs visant notamment à préserver les liens au sein de la famille et restaurer la communication

Présentation de différents dispositifs :

Plateforme d'Accompagnement et de Répits des aidants familiaux :
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/plateforme-repit-aide-aux-aidants-familiaux-cantal/>

Atelier des mots :
<https://www.udaf15.fr/app/uploads/sites/42/2022/08/plaquette-atelierdesmots.pdf>

La mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familiale (AGBF) :
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/protection-de-enfance/>

Conseiller numérique
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/la-maison-numerique/>

Dispositif le Lien :
Contact : M. GRATTIER : 06 68 47 93 91 /lelien@udaf15.fr

REPAIRS CANTAL

Le bureau de l'AMF 15 a rencontré l'équipe Repairs du Cantal qui a pour mission d'accompagner un public âgé de 16 à 30 ans se trouvant en rupture de parcours scolaire et/ou professionnel.

Les missions de l'équipe mobile re3pairs sont de :

Repérer, restaurer et remobiliser

Ce public dit « invisible » (ni en emploi, ni en formation, ni en études). La personne a pu bénéficier d'un accompagnement, elle peut être inscrite dans un dispositif mais sans pour autant que leur engagement soit effectif ou bien ne pas être actrice de son projet.

En tant qu' élu, vous vous invitons à prendre connaissance de la plaquette et de diffuser l'affiche au sein de votre mairie.



NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2022-2023 :



QUATRIEME PARTIE

RAPPORT FINANCIER

PRESENTÉ PAR

ANTOINE GIMENEZ

Trésorier de l'AMF 15

APPROUVÉ PAR :

PATRICIA ROCHES

Trésorière adjointe de l'AMF 15

DANIEL MIRAL

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

PATRICK GIRAUD

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

COMPTE D'EXPLOITATION

 2022

AMF15

29/03/2023 08:40:52

État préparatoire à la Balance générale

Du journal [AN] au journal VE

Du compte 6 au compte ZZZZZZZZZZZZZZ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées

Comptes Comptes mouvementés

Centralisation des tiers Aucune

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
6064	Fournitures administratives	89,99		89,99
6073	ACHAT MASQUES	3 600,00		3 600,00
61321	LOCATION IMMOBILIERE	90,00		90,00
61561	HEBERGEMENT SITE	705,60		705,60
61562	MAINTENANCE INFOR	896,80		896,80
6161	Multirisque	260,28		260,28
618	ABONNEMENT REVUE	124,80		124,80
6226	Honoraires	407,28		407,28
6227	Frais financiers	232,76		232,76
6231	TRAVAUX IMPRESSION	903,60		903,60
62321	photographie	429,00		429,00
62322	goodies	2 121,16		2 121,16
6234	Cadeaux à la clientèle	235,00		235,00
6251	Voyages et déplacements	2 763,08		2 763,08
6252	Participation Réunion ANDAM	507,40		507,40
6253	FRAIS CONGRES ELUS	6 872,30		6 872,30
6254	FRAIS CONGRES AD	1 450,68		1 450,68
6255	FRAIS DE BOUCHE AG	3 150,00		3 150,00
62572	FRAIS RECEPTION SOIREE	792,22		792,22
62574	FRAIS RECEPTION FORM	182,20		182,20
6261	Frais de télécommunications	455,76		455,76
6281	Cotisations Nationales communes	20 229,00		20 229,00
6282	COTISATION NATIONALES EPCI	4 922,00		4 922,00
6283	VERSEMENT COTISATIONS	73,00		73,00
6411	TRAITEMENT ET SALAIRES	26 593,07		26 593,07
6451	CHARGES SOCIALES	21 924,57		21 924,57
	Total Classe 6	100 001,55	0,00	100 001,55
7082	VENTES DE BIENS		2 085,00	-2 085,00
7091	Ristourne AMF Communes		1 517,18	-1 517,18
7092	RISTOURNE AMF EPCI		389,15	-389,15
7551	VENTES DE BIENS		9 200,00	-9 200,00
7552	PARTENARIAT ANNUAIRE		5 600,00	-5 600,00
7561	VENTES DE BIENS		28 676,29	-28 676,29
7562	VENTES DE BIENS		47 711,80	-47 711,80
7563	VENTES DE BIENS		7 032,11	-7 032,11
7564	VENTES DE BIENS		7 480,95	-7 480,95
761	Produits de participations		1 070,95	-1 070,95
	Total Classe 7	0,00	110 723,43	-110 723,43
Total Balance		100 001,55	110 723,43	-10 721,88
Total des comptes de Résultat		100 001,55	110 723,43	-10 721,88

BUDGET PREVISIONNEL 2023 -PRESENTATION Au Conseil Administration du 03/04/2023

				BUDGET 2023
PRODUITS				
COTISATIONS DES ADHERENTS	CODE			
COTISATIONS DES ADHERENTS	7CNC	7561	Cotisations Nationales Communes	28 868,00 €
			Cotisations Départementales Communes	47 960,00 €
	7CDC	7562		
	7CNEPCI	7563	Cotisations Nationales EPCI	7 015,00 €
	7CDEPCI	7564	Cotisations Départementales EPCI	7 463,00 €
			Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 516,00 €
		Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	368,00 €	
		7091		
		7092		
SUBVENTIONS				
	7SUBMAIRIE2000	741	Subvention Mairie 2000	750,00 €
			Subventions Université des Maires	
	7SUBBQTER	742	Banque des Territoires	
VERSEMENT				
			CPAM	
		743	Subvention exceptionnelle	
PARTICIPATION DES PARTENAIRES				
	7PARTCONGRES	7551	Partenariats soirée congrès	10 000,00 €
	7INSERTANNU	7552	Insertion publicitaire Annuaire	0,00 €
	7PARTCHAS	7553	Participation CNAS	440,00 €
PARTICIPATION DES ELUS				
	7PARTCONGRES	7001	Congrès des Maires nationales	0,00 €
	7PARTELUSFR	7002	Frais de restauration (réunions,	2 500,00 €
	7FRAISFORMA	7003	Frais de formation	1 000,00 €
		7004	Frais hébergement	
REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT				
	7REMBAMFFRAIS	7912	Participation AMF National	500,00 €
VOYAGES D ETUDE				
			Remboursement Voyages étude	
PRODUITS FINANCIERS				
	7INTDIV	76	Intérêt et dividendes	1 100,00 €
PARTICIPATION SALARIALE				
	7CHERDEJSAL	7913	Chèques déjeuners part salariale	
AUTRES PRODUITS				
	7VEANNUAIRE	7073	vente annuaire	500,00 €
	7VEBROCHURE	7074	vente brochures	4 000,00 €
COVID-19				
	7VEMASQUES	7071	Masques	
	7VETHERMO	7072	Thermomètres	
RESULTAT EXERCICE				
		781	reprise de provision	1 585,00 €
TOTAL RECETTES				
			TOTAL	115 565,00 €



VERSEMENT DES COTISATIONS NATIONALES				
			Cotisations Nationales communes (1)	20 208,00 €
			Cotisations Nationales EPCI	4 910,00 €
CHARGES DE PERSONNEL				
	TRAIT ET SALAIRE	6411	Traitement et salaires	28 750,00 €
	CHASOC	6451	Charges Sociales (PP + PS) + Agefos	26 972,00 €
			Participation employeurs chèque déjeuners	2 640,00 €
	AUTRECH	6475	Autres charges de personnel (médecine du travail)	90,00 €
	FORMSAL	6482	Formation salariés	400,00 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
	FOURNBUR	6064	Fournitures de bureau	500,00 €
	ACHINF	6071	Achat de matériel informatique	2 400,00 €
	FRDEPL	6251	Frais de déplacement divers	500,00 €
	FRAIS ANDAM	6252	Participation réunions ANDAM	1 000,00 €
	MAINTCOM	61562	Maintenance logiciel compta	890,00 €
		626	Frais de téléphone	460,00 €
	LOGCOM	6063	logiciel compta	
COMMUNICATION				
	MAINTSITE	61561	Hébergement site internet	760,00 €
	ABOREV	618	Abonnement revues	250,00 €
	ACHDOC	6237	achat documentation	300,00 €
	IMPR	6231	Travaux impression	4 000,00 €
			Abonnement CANVA	110,00 €
			Impression annuaire des Maires	
	PHOTO	62321	Photographie officielle	
	GOODIES	62322	Goodies - objets publicitaires - insertion publicitaire	1 000,00 €
ADHESION				
	VERSCOTIS	6283	Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €
CHARGES FINANCIERES				
	FRFIN	6227	Frais financiers et divers	250,00 €
	ASSRC	6161	Assurance RC Groupama	300,00 €
	HONCOM	6226	Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Payes)	500,00 €
PRESTATIONS AUPRES DES ADHERENTS				
			CONGRES DES MAIRES	
	FRCONGRES	6253	Soirée partenariale (frais de	10 000,00 €
	FRCONGAD	6254	Participation AMF 15 (frais déplacement,	1 500,00 €
			ASSEMBLEE GENERALE	
	FRAISAG	6255	(frais de bouche et réception)	3 500,00 €
		6256	Location immobilières + sécurité	
			CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS	
	FRRECEPTION	62571	Frais de réception	200,00 €
			SOIREE THEMATIQUE	
	HONINT	6228	Honoraires intervenants	500,00 €
	LOCIMMO	61321	Location immobilières	200,00 €
	FRAISRECISOIR	62572	Frais de réception	200,00 €
	FRAISCOM	6256	Frais de communication	500,00 €
		6041	FORMATIONS	
	HONINTFORM	62261	Honoraires intervenants	500,00 €
	FRAIS FORM RI	62574	Frais de réception	200,00 €
	FRAIS COM FOI	62371	Frais de communication	- €
	VOYAGES ETUDE			
AUTRES CHARGES				
	DIY	6581	Divers et imprévus	1 000,00 €
		6234	Cadeaux	
COVID 19				
	ACHMASQUES		Masques	
			Thermomètres	
TOTAL CHARGES				
			TOTAL	115 565,00 €

RAPPORT 2022-2023

**L'ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU
CANTAL TIENT A REMERCIER :**

**L'ENSEMBLE DES
ADHÉRENTS**

**POUR LEUR AIDE ET LEUR
CONFIANCE**

